

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION	
<i>Séance préparatoire</i>	1
<i>Première séance plénière</i>	7
<i>Deuxième séance plénière</i>	11
<i>Séance de clôture</i>	23
II. RÉOLUTIONS	27
III. SIGNATURE DU RAPPORT	83
IV. ALLOCUTIONS	87
IV. ANNEXES	
<i>Deuxième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques</i>	99
<i>Ordre du jour</i>	107
<i>Liste des participants</i>	111
<i>Fonctionnaires de la réunion</i>	129

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

SÉANCE

PRÉPARATOIRE¹

0.1 Ouverture

Le 13 novembre 2003 à 8 h 50, est ouverte la séance préparatoire de la Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), à l'hôtel Caesar Park, à Panama, République du Panama.

Durant cette séance, les chefs de délégation approuvent les décisions sur les questions suivantes:

0.2 Élection du président et du rapporteur de la réunion

0.2.1 Le plénum élit M^{me} Lynette Stanziola, ministre du Développement agricole du Panama, à la présidence du Conseil.

0.2.2 M. Salvador Urrutia, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage d'El Salvador, est ensuite élu au poste de rapporteur.

0.2.3 En vertu de l'article 35 du Règlement intérieur du Conseil, la vice-présidence de la réunion revient au délégué du Paraguay.

0.2.4 Le Bureau de la réunion est alors constitué comme suit:

Présidente :	Lynette Stanziola
Vice-président :	Antonio Ibáñez Aquino
Rapporteur :	Salvador Urrutia
Secrétaire d'office :	Chelston W. D Brathwaite

¹ IICA/JIA/ACTA 12(XII-O/03). 13 novembre 2003. Original: espagnol

2 Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture

0.3 Ordre du jour de la réunion

L'ordre du jour présenté dans le document IICA/JIA/Doc.270(03) rev. est entériné.

0.4 Commissions de travail

Il est décidé de ne pas former de commissions de travail.

0.5 Date et heure limites de présentation des propositions

Le Conseil fixe au 13 novembre à 16 h le dernier délai de présentation des propositions.

0.6 Durée de la réunion

Le plénum décide de clore la réunion le jeudi 13 novembre à 17 h, comme le propose le Secrétariat technique de la réunion.

0.7 Ordre de préséance des États membres

0.7.1 Conformément à l'article 34 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture, l'ordre de préséance commence par la République du Panama, État membre dont le délégué présidera la réunion, et se poursuit dans l'ordre alphabétique espagnol.

0.7.2 De même, conformément à l'article 35 du Règlement intérieur du Conseil, les délégués titulaires des États membres seront les vice-présidents d'office de la réunion et remplaceront le président, en cas d'empêchement de celui-ci, selon l'ordre des préséances.

0.8 Droit de vote des pays

0.8.1 M. William Berenson, conseiller juridique en chef du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains (OEA), explique au plénum que, conformément aux dispositions de l'article 24 de la Convention et de l'article 69 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture, les pays qui accusent un retard de plus de deux ans dans le paiement de leurs quotes-parts perdent leur droit de vote. Néanmoins, le Conseil pourrait leur permettre de voter s'il considère que le défaut de paiement est dû à des circonstances indépendantes de la volonté de l'État membre. Il mentionne que, lors de sa Neuvième réunion tenue en 1997 à Santiago, Chili, le Conseil a adopté le règlement d'application de l'article 24 de la Convention.

Il précise qu'à ce jour, neuf pays ont des quotes-parts en souffrance. Les délégués des États membres qui sont en défaut de paiement expliquent que le retard est dû à des situations difficiles dans leurs pays, situation qui les ont empêchés d'honorer leurs engagements avec l'Institut, et ils se disent prêts à verser les quotes-parts en souffrance dans les plus brefs délais.

- 0.8.2 La Présidente demande que les pays en défaut de paiement conservent leur droit de vote pendant la réunion et que le Directeur général se réunisse avec les délégués de ces pays afin de trouver, ensemble, des solutions.
- 0.8.3 Le Conseiller juridique signale que la réglementation existante prévoit les raisons que les pays peuvent invoquer pour justifier leur retard.
- 0.8.4 Les délégués des États-Unis d'Amérique et du Mexique considèrent que la concession d'un traitement spécial aux pays en défaut de paiement n'est ni juste ni équitable. Ils reconnaissent que plusieurs des pays moins développés ont fait des efforts pour se maintenir à jour dans leurs paiements malgré leurs crises internes. Ils estiment que la ponctualité constitue une façon de reconnaître l'importance du rôle joué par l'IICA dans la résolution de problèmes qui limitent le développement du secteur agricole et le bien-être rural dans les Amériques.
- 0.8.5 Le délégué du Canada souligne que les raisons invoquées par les pays en défaut de paiement sont compréhensibles; cependant, il se dit préoccupé par le fait que le montant des quotes-parts en souffrance représente approximativement 45 % du budget ordinaire de l'IICA. Il ajoute qu'il est difficile pour l'Institut de répondre aux demandes des pays avec seulement 55 % des recettes budgétées.
- 0.8.6 Le délégué de la Dominique fait valoir que son pays a fait face à des crises internes et qu'il comprend la situation des pays qui se trouvent en défaut de paiement. Néanmoins, il estime que le paiement des quotes-parts traduit un sens des responsabilités. Il attire l'attention sur le fait que l'octroi de concessions au sujet du paiement des quotes-parts risque de nuire au fonctionnement de l'IICA. Il propose que le Directeur général se réunisse avec les délégués des États en défaut de paiement et qu'il les informe des répercussions de cette situation sur l'atteinte des objectifs établis dans le Plan à moyen terme 2002-2006 de l'IICA.
- 0.8.7 Le délégué du Chili recommande qu'une solution à caractère structurel soit apportée au problème des retards dans le paiement des quotes-parts, avant la tenue de la prochaine réunion du Conseil.
- 0.8.8 Le délégué de l'Équateur se dit préoccupé par les dispositions réglementaires qui permettent de justifier le défaut de paiement.

- 0.8.9 Le délégué du Guyana suggère que, lorsqu'ils se réuniront, le Directeur général et les délégués des États membres en défaut de paiement établissent des délais et des pénalités.
- 0.8.10 Le Directeur général remercie les délégués de leurs commentaires. Il précise que la décision que le Conseil adoptera au sujet des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut n'est pas seulement importante pour le déroulement de la présente réunion, mais qu'elle est également vitale pour l'avenir de l'IICA. L'Institut possède un énorme potentiel en tant que plate-forme de coopération dans le Continent, mais les retards dans le paiement des quotes-parts mettent en danger sa capacité technique. Il ajoute que les quotes-parts sont gelées depuis 1995, alors que les coûts des services ont augmenté et que les salaires du personnel n'ont pu être ajustés. Il suggère que, dans le traitement du problème des quotes-parts en souffrance, le Conseil examine à la fois la question du droit de vote et les mesures qui pourraient être prises en ce qui concerne l'offre de coopération technique aux États membres en défaut de paiement. Il mentionne que le Comité exécutif, de concert avec l'Administration, a élaboré le document IICA/JIA/Doc.275a(03) intitulé « Financement de l'IICA : recommandations du Comité exécutif au sujet du recouvrement des arriérés de quotes-parts », dans lequel sont établies des lignes directrices pour résoudre le problème du retard dans le paiement des quotes-parts. Il recommande que les États membres en défaut de paiement conservent leur droit de vote, étant entendu que la proposition en question sera examinée au cours de la réunion. La déléguée de la Barbade appuie cette recommandation.
- 0.8.11 Le délégué de Saint-Vincent-et-les Grenadines se prononce en faveur du maintien du droit de vote pour tous les États membres et convient que tous les États membres doivent honorer leurs engagements envers l'Institut.
- 0.8.12 Le plénum décide de maintenir le droit de vote des États membres en défaut de paiement et de modifier l'ordre du jour afin que le Conseil examine en premier lieu le document IICA/JIA/Doc.275 a (03) intitulé « Financement de l'IICA : recommandations du Comité exécutif au sujet du recouvrement des arriérés de quotes-parts ».
- 0.8.13 Les délégués du Canada et des États-Unis d'Amérique présentent une motion d'ordre pour que le vote sur ladite proposition se fasse par appel nominal. La motion est approuvée.
- 0.8.14 Le délégué du Nicaragua remercie le plénum de la générosité dont il a fait preuve en autorisant les États membres en défaut de paiement à conserver leur droit de vote. Il explique que son pays est certes dans l'impossibilité de contribuer avec des

fonds du trésor, mais que celui-ci préconise néanmoins que les organismes financiers internationaux canalisent des ressources importantes, par l'intermédiaire de l'IICA, pour l'exécution de projets de coopération technique.

- 0.8.15 La Présidente précise qu'il est important de résoudre le problème des arriérés de quotes-parts et, parallèlement, de revoir la structure des dépenses dans les bureaux de l'IICA dans les pays.
- 0.9 La séance est levée à 10 h 30.

PREMIÈRE

SÉANCE PLÉNIÈRE

1.1 Ouverture

La première séance plénière de la Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture est ouverte à 11 h 05, le 13 novembre 2003, sous la présidence de M^{me} Lynette Stanziola, ministre du Développement agricole du Panama.

1.2 Projet de résolution « Proposition concernant le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut »

1.2.1 Le Sous-directeur général présente la proposition contenue dans le document IICA/JIA/Doc.275a(03) intitulé « Financement de l'IICA : rRecommandations du Comité exécutif au sujet du recouvrement des arriérés de quotes-parts ». La Présidente invite les délégués à s'exprimer sur cette question.

1.2.2 Le délégué du Costa Rica explique que, conformément à la législation de son pays, les quotes-parts dues aux organismes internationaux sont versées par douzièmes. En conséquence, il est impossible pour le Costa Rica d'être à jour le 30 juin. Le délégué de la Bolivie se prononce dans le même sens.

1.2.3 Le Sous-directeur général explique que les États membres qui se trouvent dans la situation décrite par les délégués du Costa Rica et de la Bolivie ne sont pas considérés comme étant en défaut de paiement. Il précise que les quotes-parts doivent être entièrement payées au premier jour de l'année civile.

1.2.4 Le délégué du Venezuela justifie les arriérés de quotes-parts de son pays avec l'IICA. Il réitère la demande présentée par son ministère des Affaires étrangères au Directeur général afin que la quote-part soit modifiée. Il fait valoir que cette demande de modification est basée sur la nouvelle réalité agricole vénézuélienne qui découle de la perte du poids relatif du secteur agricole dans le PIB et de la forte dépendance du pays vis-à-vis des importations agricoles.

- 1.2.5 Le Directeur général souligne que l'Institut n'a pas le pouvoir de changer le système d'affectation des quotes-parts en vertu des dispositions de l'article 23 du chapitre 7 de la Convention de l'IICA. Selon cet article, les États membres contribueront au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts fixées conformément au système de calcul adopté par l'OEA.
- 1.2.6 Le délégué du Paraguay exprime des doutes au sujet de sa capacité de signer la résolution proposée étant donné que, au paragraphe 3 de la partie A de la section IV, il est écrit que le plan de paiement devra être accepté par « les autorités compétentes de l'État membre débiteur ».
- 1.2.7 Le Conseiller juridique explique que le texte en question constitue une disposition spéciale et transitoire. Il précise que, pour préserver la cohérence entre la résolution proposée, la Convention de l'IICA et le Règlement intérieur du Conseil, il convient de modifier le libellé de la partie D de la section I et d'écrire « un montant supérieur à une quote-part », à la place de « une ou plusieurs quotes-parts ». De même, il convient de modifier le paragraphe 1 de la partie C de la section II et d'écrire « les quotes-parts correspondant à plus de deux », à la place de « les quotes-parts correspondant à deux ».
- 1.2.8 La Présidente demande au Conseiller juridique d'apporter les corrections pertinentes au texte de la résolution proposée.
- 1.2.9 Le délégué d'Haïti fait observer que, selon la définition donnée, son pays n'est pas en défaut de paiement.
- 1.2.10 La Présidente confirme que c'est la situation actualisée relative au paiement des quotes-parts qui détermine si un pays est ou non en défaut de paiement. Le Directeur général précise que, entre l'envoi des documents officiels et la tenue de la réunion du Conseil, il s'écoule 45 jours et que, pendant ce temps, la situation d'un État membre peut varier en ce qui concerne le paiement des quotes-parts, ce qui explique cette différence.
- 1.2.11 Le délégué des États-Unis d'Amérique demande que soient indiqués les noms des États membres qui composaient le Comité exécutif lors de la XXIII^e réunion ordinaire.
- 1.2.12 Le Directeur général précise que lors de la XXIII^e réunion ordinaire du Comité exécutif, tenue les 23 et 24 juillet 2003 à San José, le Comité était composé comme suit : Bahamas, Brésil, Canada, Colombie, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Paraguay et Venezuela.

- 1.2.13 Le Conseiller juridique explique que le projet de résolution sera adopté s'il reçoit les suffrages des deux tiers des délégués des États membres, ce qui correspond à 23 suffrages.
- 1.2.14 a Présidente soumet le projet de résolution au vote par appel nominal. Le projet de résolution est approuvé par les délégués des pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Dominique, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela. Le délégué de l'Équateur s'abstient et sont absents au moment du vote les délégués du Pérou, de la République dominicaine, de Sainte-Lucie, de Saint-Kitts-et-Nevis et de la Colombie.
- 1.2.15 La Présidente donne la parole au Directeur général qui remercie les délégués de leur décision et qui explique que l'adoption de cette résolution témoigne de l'appui des pays et de la confiance qu'ils ont en l'avenir de l'IICA.
- 1.3 La première séance plénière est levée à 12 h 45.

DEUXIÈME

SÉANCE PLÉNIÈRE

2.1 Ouverture

La deuxième séance plénière de la Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture est ouverte à 14 h 46, le 13 novembre 2003, sous la présidence de M^{me} Lynette Stanziola, ministre du Développement agricole du Panama.

2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA pour 2001 et 2002 IICA/JIA/Doc.273(03)

2.2.1 Le Sous-directeur général présente le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA correspondant à la période 2001-2002.

2.2.2 M. Antonio Ibáñez, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Paraguay assume temporairement la présidence de la réunion et offre la parole aux délégués. Aucun commentaire n'est formulé.

2.3 Huitième et neuvième rapports du Comité de révision de la vérification (CRV) IICA/JIA/Doc.274(03)

2.3.1 M. Carlos Gutiérrez, membre du Comité de révision de la vérification présente les huitième et neuvième rapports du CRV. Le Président invite les délégués à se prononcer sur ces rapports.

2.3.2 Le délégué du Mexique félicite l'IICA et le Comité de révision de la vérification pour le travail accompli.

2.4 Recommandations du Comité exécutif au sujet des mesures à prendre en vue de la restructuration des finances de l'Institut IICA/JIA/Doc.275b(03)

2.4.1 Le Sous-directeur général présente les mesures recommandées par le Comité exécutif pour restructurer les finances de l'Institut.

- 2.4.2 Le délégué du Mexique remercie le Comité exécutif pour les efforts déployés afin de définir les mesures à prendre en vue de restructurer les finances de l'IICA. Il suggère que, pour renforcer sa capacité technique, l'Institut engage des personnes provenant d'institutions d'enseignement et de recherche qui se trouvent en année sabbatique. Il propose également la mise sur pied d'une base de données concernant les professeurs et les scientifiques d'institutions nationales qui pourraient participer à ce type de programme.
- 2.4.3 Les délégués de la Bolivie et du Chili appuient la proposition du Mexique.
- 2.4.4 Le Président considère que la proposition permettrait de mieux mettre à profit les ressources humaines des États membres.
- 2.4.5 Le Directeur général précise que cette possibilité de recrutement de personnel est envisagée dans le projet de résolution sur le personnel associé, qui sera examiné plus tard. Il souligne également que, à son avis, il est important que les techniciens de l'IICA aient la possibilité de s'intégrer temporairement à d'autres institutions pour renforcer leurs capacités techniques, et fait savoir que la Direction des ressources humaines travaille sur cette question.
- 2.4.6 Le délégué d'Haïti se réfère au système proposé pour l'affectation des ressources provenant des CATI/TIN et dit craindre que cette mesure n'ait des répercussions négatives sur des pays comme le sien.
- 2.4.7 Le Président prend note de la préoccupation d'Haïti et rappelle le principe de solidarité qui a prévalu dans l'affectation et la gestion des ressources de l'Institut.
- 2.5 Programme-budget 2004-2005. IICA/JIA/Doc.276(03)
- 2.5.1 Le Directeur général explique la portée du Programme-budget 2004-2005. Le Président invite les délégués à formuler leurs commentaires.
- 2.5.2 Le délégué de l'Uruguay fait savoir que les ministres du *Consejo Agropecuario del Sur* (CAS, Conseil agricole du Sud) ont préparé un projet en vue de créer un système d'information sur les politiques agricoles. Il aimerait savoir si les activités contenues dans ledit projet pourraient être financées avec des ressources du budget présenté.
- 2.5.3 Le Directeur général explique que le système d'information proposé par le CAS ne requiert pas de fonds additionnels puisqu'il est déjà inclus dans le Programme interaméricain de promotion du commerce agricole, de l'agrobusiness et de

l'innocuité des aliments, dont le financement est inscrit au Programme-budget 2004-2005.

- 2.5.4 Le délégué du Canada suggère de faire des démarches afin d'obtenir des ressources additionnelles pour le Programme de protection sanitaire agricole, compte tenu de l'intérêt de l'IICA pour cette question, qui se reflète dans le Programme-budget 2004-2005.
- 2.5.5 Le délégué des États-Unis d'Amérique souligne l'importance de la question de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments et se dit satisfait des ressources affectées à ce domaine dans ledit Programme-budget. Il mentionne la possibilité de consacrer des fonds supplémentaires à des mesures visant à appuyer la participation des pays au CODEX. Il exhorte les autres États membres à apporter des contributions complémentaires pour financer des activités dans ces domaines.
- 2.5.6 Le Directeur général souligne que le Programme-budget reflète les priorités et la volonté politique des États membres. Il explique qu'une haute priorité est accordée aux questions concernant le commerce et l'agrobusiness, la protection sanitaire agricole et l'innocuité des aliments.

2.6 Projets de résolution

M^{me} Lynette Stanziola assume de nouveau la présidence de la réunion et demande au Rapporteur de donner lecture des projets de résolution suivants : i) États financiers de l'Institut pour 2001 et 2002 et rapport des commissaires aux comptes; ii) Huitième et neuvième rapports du Comité de révision de la vérification (CRV); iii) Financement de dépenses extraordinaires avec des ressources provenant du Sous-fonds général; iv) Mesures adoptées par le Conseil en vue de la restructuration financière de l'Institut; v) Hommage à M^{me} Jocelyn Thompson; vi) Programme-budget 2004-2005. Les projets de résolution sont adoptés sans modifications.

2.7 Projet de résolution : Personnel associé

Le délégué du Mexique demande qu'un point soit ajouté au dispositif du projet de résolution, dans lequel le Conseil demande à l'IICA qu'il établisse un répertoire d'experts qui seraient disponibles, dans le cadre de congés sabbatiques, pour offrir des services aux pays membres dans le secteur agricole. Le projet de résolution est adopté avec cette modification.

14 Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture

2.8 Projet de résolution : Proposition concernant le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut

Le Rapporteur donne lecture du texte révisé du projet de résolution, lequel est adopté.

2.9 Allocution du Directeur général

Le Directeur général de l'IICA présente le rapport sur les deux premières années de son administration. Il décrit les mesures administratives et stratégiques qui ont été mises en œuvre pour moderniser l'Institut, offrir de meilleurs services aux États membres et repositionner l'Institut afin de lui permettre de relever les défis du XXI^e siècle. Il remercie les États membres de leur appui pendant toute cette période.

2.10 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan à moyen terme 2002-2006 de l'IICA (IICA/JIA/Doc.272(03))

2.10.1 La Présidente donne la parole au directeur du Secrétariat de la coopération technique, qui présente les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PMT 2002-2006 de l'Institut.

2.10.2 M. Mario Seixas, directeur du Secrétariat technique et Sous-directeur général adjoint, présente une synthèse du travail de l'Institut et décrit le processus de concertation mis en œuvre pour établir les programmes de coopération de l'IICA. Ces programmes constituent un instrument innovateur pour ajuster l'action de l'IICA afin qu'elle réponde aux priorités des gouvernements et des institutions que sert l'IICA dans ses 34 États membres.

2.11 Mise en œuvre et suivi du Plan d'action AGRO 2003-2015

2.11.1 Le délégué du Honduras présente au plénum le projet de résolution intitulé « Mise en œuvre et suivi du Plan d'action AGRO 2003-2015 ».

2.11.2 Le Directeur général souligne l'importance de ce projet de résolution, qui permettra à l'IICA d'appuyer l'exécution des activités prévues dans le Plan d'action AGRO 2003-2015. Il ajoute que l'Institut cherchera à établir des partenariats avec des organisations de coopération technique et des institutions financières régionales et continentales afin d'offrir un appui conjoint et coordonné aux activités contenues dans le Plan.

- 2.11.3 Le délégué des États-Unis d'Amérique demande qu'une période de temps soit accordée pour une étude plus approfondie avant de passer au vote sur ce projet de résolution. La Présidente accède à la demande.

2.12 *Groupe inter-organismes pour le développement rural*

La Présidente donne la parole à M. Rubén Echeverría, chef de l'Unité rurale de la BID, qui présente les objectifs, les domaines d'activité et les projets du Groupe inter-organismes pour le développement rural.

2.13 *Forum des Amériques sur la recherche et le développement technologiques (FORAGRO)*

La Présidente offre la parole à M. David Berroa, président du Forum des Amériques sur la recherche et le développement technologiques, qui présente à l'assemblée les résultats de la III^e réunion du FORAGRO tenue à Brasilia, Brésil. Cette réunion, qui requiert l'aval et l'appui politique du Conseil, était consacrée à l'action conjointe d'organes nationaux et internationaux en matière de développement technologique de l'agriculture dans le Continent.

2.14 *Rapport biennal 2001-2002 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)*

M. Pedro Emilio Ferreira Rossi, Directeur général du CATIE, présente à l'assemblée le rapport sur les activités de ce Centre de recherche et d'enseignement.

2.15 *Rapport biennal 2001-2002 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)*

Le Directeur exécutif du CARDI, M. Frank Bruce Lauckner, présente le rapport biennal 2001-2002.

2.16 *Lecture de projets de résolution :*

- 2.16.1 i) Mécanisme de roulement pour la désignation des délégués du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) auprès du Conseil supérieur et du Conseil d'administration du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE); ii) Rapport biennal 2001-2002 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE); iii) Rapport biennal 2001-2002 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI); iv) Participation au Forum des Amériques sur la recherche agricole et le développement

technologique (FORAGRO); v) Système continental d'information sur les politiques agricoles. Tous les projets de résolution sont adoptés à l'unanimité et sans modifications.

2.16.2 Tous ces projets de résolution sont adoptés à l'unanimité et sans modifications.

2.17 Projet de résolution : Biotechnologie et biosécurité agricoles

2.17.1 Le délégué des États-Unis d'Amérique demande que soit incorporée, à la fin du premier point du dispositif, les mots « et le développement » et que le mot « entente », dans le deuxième point du dispositif, soit remplacé par l'expression « document d'entente ».

2.17.2 Le délégué du Mexique demande que soient incorporés, dans le troisième point du dispositif, les noms des pays qui composaient le groupe de travail, et précise que son pays aimerait faire partie de ce groupe.

2.17.3 Le Directeur général suggère qu'il soit mentionné, dans le dispositif, que les pays qui composeront le groupe de travail offriront un soutien technique et financier pour la réalisation des activités. Il ajoute que l'IICA considère que la biotechnologie représente un élément clé pour l'avenir de l'agriculture. Il ajoute toutefois que le Programme-budget 2002-2006 ne prévoit pas de ressources suffisantes pour s'occuper adéquatement de cette question.

2.17.4 Le délégué du Mexique souligne que, dans le fond, la résolution a pour objet de permettre aux États membres de prendre connaissance de l'expérience des États-Unis, du Canada et du Mexique, qui ont conclu un accord visant à assurer que la réglementation nationale au sujet de la biotechnologie ne se convertisse pas en obstacle au commerce. Il précise que l'IICA, en tant qu'organisme continental, peut faciliter l'échange d'informations au sujet de ce type d'expérience entre les États membres.

2.17.5 Le délégué du Canada exprime son accord avec le délégué du Mexique et précise que son pays appuiera financièrement cette initiative. Il ajoute qu'il aimerait que l'IICA convoque les réunions nécessaires pour analyser l'importance de la biotechnologie agricole et son impact sur le commerce et le développement, et qu'un forum soit organisé, avant la prochaine réunion ministérielle, afin d'examiner cette question de manière approfondie. S'il est impossible de tenir un tel forum, il suggère que la Troisième Réunion ministérielle soit consacrée à la biotechnologie et à son impact sur l'agriculture.

- 2.17.6 Le Directeur général explique que l'Institut facilitera l'organisation des forums qui s'avéreront nécessaires. Par ailleurs, l'IICA s'engage à produire un document sur le rôle de la biotechnologie dans le Continent, document qui pourrait être présenté à la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif. Le Directeur général ajoute que, s'il est vrai que l'Institut ne produit pas de la technologie, il peut néanmoins devenir une plate-forme pour faciliter le dialogue sur cette question.
- 2.17.7 La Présidente précise qu'une réunion se tiendra en avril 2004, au Costa Rica, pour poursuivre l'examen de la question que les ministres de l'Agriculture ont amorcé lors de la réunion de Sacramento. Elle suggère que les États membres s'engagent à apporter un soutien technique et financier dans le cadre de la résolution examinée.
- 2.17.8 La Présidente demande au Secrétaire technique d'apporter les modifications suggérées au projet de résolution en question, qui sera ensuite soumis de nouveau au plénum.
- 2.18 Projet de résolution : Modifications au Règlement financier et au Règlement intérieur de la Direction générale concernant les recettes diverses
- 2.18.1 La Présidente donne la parole au Conseiller juridique qui explique la portée du projet de résolution. Il précise que le projet de résolution a déjà été examiné par le Comité exécutif et qu'il a reçu l'appui de cet organe directeur de l'Institut. Le projet de résolution est adopté sans modifications.
- 2.19 Projets de résolution: « Gestion des langues officielles dans les réunions du Comité exécutif » et « Gestion des langues officielles dans les réunions officielles du Conseil »
- 2.19.1 La Présidente cède la parole au Rapporteur qui donne lecture des projets de résolution.
- 2.19.2 Le délégué des États-Unis d'Amérique signale que, dans le quatrième considérant, il convient de préciser que le retard dans le paiement des quotes-parts des États membres, et non le gel des quotes-parts, constitue l'un des principaux facteurs qui expliquent la situation financière actuelle de l'Institut.
- 2.19.3 Le délégué d'Haïti demande que le Conseiller juridique explique le lien entre ces projets de résolution et les dispositions de la Convention de l'IICA sur le sujet. Il ajoute qu'il convient de faire une distinction entre l'essentiel, l'indispensable et l'accessoire en ce qui a trait aux documents utilisés dans les réunions officielles. Il dit craindre que ces résolutions ne nuisent aux intérêts des pays de petite taille et relativement moins développés.

- 2.19.4 Le Conseiller juridique explique que les résolutions ont pour objet de réduire les coûts. Il souligne que les rapports finaux seront disponibles dans les quatre langues officielles de l'IICA.
- 2.19.5 Le délégué du Belize demande si le changement proposé s'applique uniquement aux réunions du Comité exécutif. La Présidente explique que le changement proposé vise également les réunions du Conseil.
- 2.19.6 Le délégué de la Jamaïque indique que les documents envoyés avant les réunions ne doivent pas être reproduits une nouvelle fois.
- 2.19.7 Les délégués du Brésil, du Costa Rica et du Paraguay appuient la résolution. Le délégué du Belize signale que des modifications doivent être apportées au libellé des résolutions. Les délégués de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines expriment leur désaccord. Le délégué du Canada indique qu'il s'abstient d'émettre une opinion au sujet des résolutions.
- 2.19.8 Le délégué de l'Équateur se dit d'avis qu'il faut également limiter les traductions simultanées pendant les réunions du Conseil. Le délégué de Saint-Kitts-et-Nevis exprime son désaccord et indique que, pendant les réunions officielles, il convient de faciliter l'interprétation simultanée dans les langues des États membres.
- 2.19.9 La Présidente explique que l'interprétation simultanée dans les quatre langues officielles de l'IICA est maintenue. Elle ajoute que la question du coût de la reproduction des documents ne se pose pas et qu'il s'agit seulement de décider si l'on veut disposer de traducteurs pendant la tenue des réunions.
- 2.19.10 Le Directeur général et le Conseiller juridique considèrent que le but principal des projets de résolution est d'offrir à l'Institut une plus grande souplesse dans le traitement des documents de travail. L'objectif final est de réduire les coûts associés à la gestion des documents dans les quatre langues officielles de l'Institut. Ils ajoutent qu'il n'est pas question de ne pas respecter les droits des États membres.
- 2.19.11 Le Directeur général fait valoir que l'on ne veut en aucun cas porter atteinte aux droits des États membres. À la lumière des préoccupations qui se dégagent des différentes interventions des délégués des États membres, il demande à la présidence de retirer les deux projets de résolution.

- 2.20 Projets de résolution : « Délai pour l'envoi des documents de travail en vue des réunions du Comité exécutif » et « Délai pour l'envoi des documents de travail en vue des réunions du Conseil »
- 2.20.1 Le délégué des États-Unis d'Amérique considère que le raccourcissement du délai pour l'envoi des documents ne confère aucun avantage, ni pour l'IICA ni pour les États membres. Le délégué de l'Équateur appuie cette position.
- 2.20.2 Le Secrétaire technique explique que le raccourcissement du délai permet à la Direction générale de disposer de plus de temps pour la préparation des documents et que cela permet également de réduire les risques que les documents soient périmés. Il précise que, les années où se tiennent à la fois la réunion du Comité exécutif et celle du Conseil, il est plus difficile de respecter les délais.
- 2.20.3 Les projets de résolution sont soumis au vote et ne sont pas adoptés.
- 2.21 Lecture et adoption de projets de résolution
- 2.21.1 Projets de résolution: i) Prorogation du mandat de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG); ii) Suivi de la mise en œuvre des résolutions de la Onzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture et des Vingt-deuxième et Vingt-troisième réunions ordinaires du Comité exécutif; iii) Tableau des pays formant le Comité exécutif; iv) Distinctions honorifiques interaméricaine dans le secteur rural; v) Remerciements au Gouvernement et au peuple du Panama; vi) Consolidation du processus de transformation de l'Institut; vii) Mise en œuvre et suivi du Plan d'action AGRO 2003-2015; viii) Biotechnologie et biosécurité agricoles. Le Rapporteur donne lecture des projets de résolution, lesquels sont adoptés sans modifications.
- 2.21.2 Tous les projets de résolutions précédents sont adoptés sans modifications.
- 2.22 Projet de résolution : Date et siège de la Treizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture
- 2.22.1 La Présidente informe le plénum que les gouvernements du Chili et de l'Équateur ont présenté officiellement, par écrit, leur offre d'accueillir la Treizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture en 2005.

- 2.22.2 Le délégué de Trinité-et-Tobago transmet l'offre de son gouvernement d'accueillir la prochaine réunion du Conseil dans son pays. La Présidente explique que, conformément au règlement en vigueur, les propositions doivent être présentées par écrit.
- 2.22.3 Le délégué du Paraguay précise que la proposition du Chili relative à la tenue de la Treizième réunion du Conseil dans ce pays est appuyée par les États membres qui font partie du Conseil agricole du Sud (CAS), soit l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay. Il considère que si la proposition était acceptée, cela renforcerait le CAS. Les délégués du Mexique et de l'Uruguay appuient la proposition du Chili.
- 2.22.4 La Présidente demande des éclaircissements au sujet de la procédure de sélection du siège de la réunion du Conseil. Le Conseiller juridique explique que, en vertu de la Convention de l'Institut et du Règlement intérieur du Conseil, la sélection obéit au principe du roulement pour assurer une distribution géographique équitable. Il souligne que le choix des sièges des réunions de l'OEA est régi par le même principe.
- 2.22.5 La présidente invite les délégués à voter, par appel nominal, sur le projet de résolution concernant le choix du siège de la XIII^e réunion ordinaire du Conseil, en tenant compte des offres du Chili et de l'Équateur. Les délégués du Paraguay, de l'Uruguay, d'Antigua-et-Barbuda, de l'Argentine, du Belize, de la Bolivie, du Brésil, du Chili et du Mexique votent en faveur de tenir la prochaine réunion du Conseil au Chili; les délégués des États-Unis d'Amérique, du Costa Rica, d'El Salvador, de l'Équateur, du Guatemala, du Honduras, de la Jamaïque et du Panama votent en faveur de la tenue de la réunion en Équateur. Les pays suivants s'abstiennent : Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Bahamas, Barbade, Canada, Dominique, Grenade, Guyana et Haïti. Étant donné que, pour être adoptée, la résolution doit recueillir la majorité des suffrages des membres présents, le résultat du vote ne permet pas d'établir le siège de la prochaine réunion du Conseil.
- 2.22.6 Le délégué du Chili retire l'offre de son pays d'accueillir la prochaine réunion du Conseil.
- 2.22.7 Le délégué de l'Équateur remercie le Chili d'avoir retiré son offre et souligne que ce geste témoigne d'un respect du règlement.

- 2.22.8 Le délégué du Paraguay réitère que la candidature du Chili a été appuyée par six pays. Il accepte le retrait de la candidature du Chili et exprime son désaccord avec les critères utilisés puisque l'un des pays du CAS est un pays andin.
- 2.22.9 La Présidente fait valoir que le processus a été mené conformément au règlement et demande au Conseiller juridique s'il est nécessaire de soumettre la candidature de l'Équateur au vote.
- 2.22.10 Le Conseiller juridique recommande que les délégués émettent leurs suffrages selon la procédure ordinaire, afin de ratifier officiellement le choix du siège de la réunion, même s'il n'y a qu'une seule candidature.
- 2.22.11 La Présidente soumet la candidature de l'Équateur au vote. Ladite candidature reçoit les suffrages favorables de 19 délégués et le projet de résolution « Date et siège de la Treizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture » est adopté.
- 2.23 La Deuxième Séance Plénière est levée à 21 h 30 le 13 novembre 2003

SÉANCE

DE CLÔTURE

3.1 *Ouverture*

3.1.1 La séance de clôture est ouverte à 21 h 10 le jeudi 13 novembre 2003, à l'hôtel Caesar Park, à Panama, République du Panama, sous la présidence de M^{me} Lynette Stanziola, ministre du Développement agricole du Panama.

3.1.2 La Présidente annonce la signature de l'Accord de coopération technique entre l'IICA et les ministres de l'Agriculture de l'Amérique centrale, du Mexique et de la République dominicaine en vue de renforcer le fonctionnement du CORECA.

3.2 *Allocution du Directeur général*

3.2.1 Le Directeur général explique que viennent de se conclure trois jours de travail intense au cours desquels se sont tenues la Deuxième Réunion ministérielle et la Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, tout au long de laquelle les efforts déployés par les délégués des États membres ont largement contribué aux résultats positifs obtenus.

3.2.2 Il remercie la Présidente, M^{me} Lynette Stanziola, ministre du Développement agricole du Panama, de son appui grâce auquel les délégués ont été en mesure de respecter le programme établi et de prendre des décisions importantes en vue de la modernisation de l'Institut. Il remercie les délégués des États membres, ainsi que le personnel de l'IICA pour sa coopération, son esprit de service et sa capacité technique, et exprime sa gratitude au Secrétariat technique pour tout le travail réalisé. Il affirme que l'Institut s'applique à répondre aux demandes des États membres.

3.2.3 Il exprime sa reconnaissance au Gouvernement du Panama pour l'appui, l'attention et la coopération apportés dans l'organisation et la tenue de la Douzième réunion ordinaire du Conseil. Il précise que l'IICA est au service des États membres et que l'Institut poursuivra son processus de modernisation afin d'offrir une coopération efficace aux pays.

24 Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture

3.2.4 Enfin, au nom de l'Institut et en son propre nom, il remet le marteau à la Ministre du Développement agricole, en souvenir de son rôle de présidente de la Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture et de la Deuxième Réunion ministérielle.

3.3 Signature du rapport de la Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture

La Présidente du Conseil et le Directeur général de l'IICA, en sa qualité de secrétaire d'office, signent le rapport de la Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

3.4 Allocution finale de la Présidente

La Présidente du Conseil exprime ses remerciements, au nom de son pays, pour avoir eu l'honneur d'accueillir la Deuxième Réunion ministérielle et la Douzième réunion ordinaire du Conseil. Elle remercie les fonctionnaires du MIDA et de l'IICA pour leur dévouement et leur travail dans la préparation et la tenue des deux réunions. Enfin, elle tient à souligner tout particulièrement le travail accompli par le Secrétaire de la Deuxième Réunion ministérielle, M. Lizardo de las Casas, par le Secrétaire technique de la réunion du Conseil, M. Fernando del Risco, et par M^{me} Leda Ávila, responsable de l'organisation et de la tenue de l'événement.

3.5 La séance de clôture est levée à 21 h 25 le 13 novembre 2003.

RÉSOLUTIONS

RESOLUTIONS

	Page
<i>I. Politique institutionnelle</i>	
Résolution n° 384 Consolidation du processus de transformation de l'Institut	29
Résolution n° 385 Système continental d'information sur les politiques agricoles	31
Résolution n° 386 Biotechnologie et biosécurité agricoles.....	33
Résolution n° 387 Mise en œuvre et suivi du Plan d'action AGRO 2003-2015	35
<i>II. Questions budgétaires et financières</i>	
Résolution n° 388 États financiers de l'Institut pour 2001 et 2002 et rapports des commissaires aux comptes	37
Résolution n° 389 Huitième et neuvième rapports du Comité de révision de la vérification (CRV)	38
Résolution n° 390 Programme-budget 2004-2005	40
Résolution n° 391 Financement de dépenses extraordinaires avec des ressources provenant du Sous-fonds général	43
Résolution n° 392 Proposition concernant le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut	45
Résolution n° 393 Mesures adoptées par le Conseil en vue de la restructuration financière de l'Institut	52
<i>III. Questions liées aux organes de direction</i>	
Résolution n° 394 Prorogation du mandat de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)	56

Résolution n° 395	Suivi de la mise en œuvre des résolutions de la Onzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture et des Vingt-deuxième et Vingt-troisième réunions ordinaires du Comité exécutif	58
Résolution n° 396	Tableau des pays formant le Comité exécutif	59
Résolution n° 397	Mécanisme de roulement pour la désignation des représentants du Conseil interaméricain de l'agriculture auprès du Conseil supérieur et du Conseil d'administration du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	61
Résolution n° 398	Distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2002-2003	63
Résolution n° 399	Date et siège de la Treizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture	65
 IV. Normes et procédures		
Résolution n° 400	Modifications au Règlement financier et au Règlement intérieur de la Direction générale concernant les recettes diverses	66
Résolution n° 401	Personnel associé	73
 V. Contribution à des organismes internationaux		
Résolution n° 402	Rapport biennal 2001-2002 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	75
Résolution n° 403	Rapport biennal 2001-2002 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)	76
Résolution n° 404	Participation au Forum des Amériques sur la recherche agricole et le développement technologique (FORAGRO)	77
 VI. Questions diverses		
Résolution n° 405	Hommage à M ^{me} Jocelyn Thompson	79
Résolution n° 406	Remerciements au Gouvernement et au peuple de la République du Panama	80

IICA/JIA/Res.384 (XII-O/03)
13 novembre 2003
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 384

CONSOLIDATION DU PROCESSUS DE TRANSFORMATION DE L'INSTITUT

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que les États des Amériques mettent en œuvre une série de mesures dans leurs efforts pour moderniser l'agriculture, améliorer leur sécurité alimentaire et renforcer le bien-être des collectivités rurales, conformément aux mandats émanés du Troisième Sommet tenu à Québec, Canada, et de la Déclaration ministérielle de Báváro, République dominicaine;

Que l'ensemble de ces mandats fait partie intégrante des initiatives entreprises par les gouvernements et la société civile pour faire face aux défis et possibilités que présente le nouvel environnement et pour travailler ensemble à la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le développement;

Que, suite à l'adoption du Plan d'action AGRO 2003-2015 par la II^e Réunion ministérielle tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, il importe que l'IICA, de concert avec d'autres organismes internationaux à caractère régional et continental, fournisse l'appui exigé par les gouvernements et la société civile aux fins de la mise en œuvre de ce Plan;

Que le Comité exécutif, conformément à la résolution IICA/CE/Res.362(XXII-O/02), a appuyé les efforts de la Direction générale pour que, dans le cadre de la Convention en vigueur, elle s'attache à transformer l'Institut afin de le convertir en une véritable organisation de développement qui œuvre au développement durable de l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la prospérité des collectivités rurales des Amériques;

Que le Directeur général de l'IICA a fait rapport au Comité exécutif et au Conseil au sujet des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie et dans le processus de

transformation de l'Institut afin de le doter des capacités techniques dont il a besoin pour appuyer les États membres de façon plus efficace et faire ainsi partie du nouveau cadre institutionnel dont les Amériques ont besoin pour leur développement agricole et rural,

DÉCIDE :

1. D'appuyer les efforts déployés par le Directeur général, avec le soutien des États membres, afin de transformer l'IICA, dans le cadre de la Convention en vigueur, et de doter l'institut des nouvelles capacités techniques dont il a besoin pour appuyer plus efficacement ses États membres.
2. De reconnaître la pertinence de la stratégie intitulée « Travailler ensemble » que l'IICA a entrepris de mettre en œuvre pour faire en sorte que les organismes internationaux offrent un meilleur service aux États membres et, afin de renforcer cette stratégie, de demander au Directeur général qu'il s'applique à promouvoir activement un partenariat entre l'IICA et les organismes financiers multilatéraux et régionaux.
3. De demander aux États membres qu'ils fournissent l'appui nécessaire pour permettre à l'Institut de consolider son processus de transformation et d'obtenir les résultats attendus, et que, au sein des organes directeurs des institutions financières multilatérales et régionales, ils favorisent le renforcement des liens entre ces institutions et l'Institut ainsi que leur participation à l'exécution de projets de développement agricole et rural de haute priorité.

IICA/JIA/Res.385 (XII-O/03)

13 novembre 2003

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 385

**SYSTÈME CONTINENTAL D'INFORMATION SUR LES
POLITIQUES AGRICOLES**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que les instances dirigeantes et techniques des ministères de l'Agriculture et les organisations du secteur privé ont besoin de disposer en permanence d'information exacte et actualisée sur les politiques sectorielles et commerciales du domaine agricole et sur les prévisions de production et de consommation des pays du Continent;

Que cette information doit faciliter la réalisation d'études comparatives, la mise à profit des expériences réussies, la conception et la modification des stratégies et politiques nationales ainsi que les progrès des processus d'intégration régionale et continentale;

Qu'il est nécessaire de tirer profit des capacités de coopération technique et de faciliter l'accès des pays à cette coopération, en fonction des besoins particuliers des États membres de l'Institut en matière de développement agricole,

DÉCIDE :

1. De demander à la Direction générale de prendre les dispositions nécessaires pour, avec l'appui des institutions des États membres :
 - a. mettre au point et tenir à jour un système d'information sur les politiques agricoles, sur les instances qui les formulent, sur les données d'expériences relatives à leur application et sur la disponibilité d'experts de haut niveau dans ce domaine;

- b. poursuivre les efforts en cours visant à renforcer la coopération horizontale dans ce domaine.
2. De s'engager à fournir à la Direction générale de l'Institut l'information indispensable au fonctionnement du système et à collaborer à son élaboration et à sa mise en œuvre.

IICA/JIA/Res.386 (XII-O/03)

13 novembre 2003

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 386

BIOTECHNOLOGIE ET BIOSÉCURITÉ AGRICOLES

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que, à la Deuxième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale, tenue à Panama les 11 et 12 novembre 2003, les ministres ont reconnu l'importance de la biotechnologie agricole et son impact sur le commerce des marchandises, notamment en ce qui concerne les mouvements transfrontières des organismes vivants modifiés (OVM);

Que le Protocole de Cartagena sur la biosécurité (PCB) reconnaît que les pays parties et non parties peuvent parvenir à des ententes dans le but de se conformer aux normes régissant le commerce et le développement;

Que, à cet effet, la région a déployé des efforts visant à établir des partenariats stratégiques, notamment l'initiative mise en œuvre par les pays de l'Amérique centrale avec l'appui de l'IICA ainsi que les dialogues de haut niveau engagés par les pays du Cône Sud;

Que le Canada et les États-Unis d'Amérique (pays non parties au PCB) et le Mexique (pays partie au PCB) ont signé un document d'entente trilatéral, qui constitue l'une des premières initiatives mondiales issues de ce Protocole;

Que les ministres de l'Agriculture ont fait savoir qu'ils souhaitaient connaître le contenu de ce document,

DÉCIDE :

1. De charger l'IICA de convoquer les réunions nécessaires, en consultation avec ses États membres, afin d'analyser l'importance de la biotechnologie agricole et son impact sur le commerce et le développement.
2. De demander à l'IICA de diffuser à ses États membres le document d'entente trilatéral signé par les trois pays de l'Amérique du Nord en vue de faciliter les échanges commerciaux et les mouvements transfrontières des organismes vivants modifiés, afin que les États membres analysent la possibilité de mettre en place des mesures de ce type.
3. De créer un groupe de travail, formé de membres du personnel de l'IICA et d'États membres intéressés, chargé de mettre au point un plan relatif à la biotechnologie et à la biosécurité agricoles dans le Continent américain.
4. De demander instamment aux États membres de fournir à l'IICA les ressources additionnelles nécessaires pour réaliser les activités prévues dans la présente résolution.

IICA/JIA/Res.387 (XII-O/03)

13 novembre 2003

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 387

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI
DU PLAN D'ACTION AGRO 2003-2015

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que, à travers le processus des Sommets des Amériques et des accords ministériels qui mettent en application les décisions des Chefs d'État et de gouvernement, on construit actuellement une nouvelle architecture institutionnelle afin de concrétiser : i) la croissance économique dans l'équité; ii) le développement social et iii) la gouvernance démocratique;

Que la II^e Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale, dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, a permis de parvenir à une compréhension commune de questions stratégiques pour l'agriculture et la vie rurale;

Que, dans ce contexte, le Plan d'action AGRO 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale des Amériques (Plan AGRO 2003-2015), principal résultat de la II^e Réunion ministérielle, constitue le programme commun qu'utiliseront nos pays pour l'élaboration des plans d'action nationaux et régionaux;

Que le Forum continental des délégués ministériels de l'agriculture (le Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives dans le domaine de l'agriculture, GRICA) joue un rôle de premier plan dans le processus d'analyse, de discussion et d'établissement d'un consensus entre les pays du Continent en préparation de ce Plan d'action;

Que l'IICA, en sa qualité de partenaire institutionnel du processus des Sommets, apporte son soutien à ses États membres pour la mise en œuvre des mandats impartis par les chefs d'État et de gouvernement et assure la liaison avec les mécanismes de suivi du processus des Sommets des Amériques et que, en outre, en sa qualité de secrétariat de la réunion ministérielle, il prête son appui au GRICA et aux réunions ministérielles sur l'agriculture et la vie rurale;

Que, à la session annuelle de l'Assemblée des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement (BID), qui s'est tenue en l'an 2000 à La Nouvelle-Orléans (États-Unis d'Amérique) et à laquelle ont assisté les ministres de l'Agriculture du Continent, nous avons demandé la création du Groupe inter-organismes pour le développement rural, en tant que réseau continental, chargé de compléter les actions des institutions qui le composent et de mettre en œuvre, en particulier, des projets conjoints de formation, d'assistance technique et d'investissement, aux niveaux national et régional, ainsi que des projets conjoints de création et de diffusion d'informations pertinentes pour le développement des économies rurales des pays d'Amérique latine et des Caraïbes;

Que les ministres de l'Agriculture participent à quatre forums sur l'agriculture et la vie rurale, soit : la Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale dans le cadre du processus des Sommets des Amériques, le Conseil interaméricain de l'agriculture, la Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes de la FAO et la Réunion ibéro-américaine des ministres de l'Agriculture,

DÉCIDE :

1. De recommander à l'IICA de continuer à appuyer les ministres de l'Agriculture pour la mise en œuvre du Plan AGRO 2003-2015.
2. De demander aux délégués ministériels et à leur forum continental (GRICA) de présenter à la Troisième Réunion ministérielle, avec le concours du Secrétariat de la réunion ministérielle, un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du programme continental 2003-2005 du Plan d'action 2003-2015 ainsi qu'une proposition de mise à jour de ce programme.
3. De demander au Groupe inter-organismes pour le développement rural, formé par la Banque Mondiale, la BID, la CEPALC, la FAO, le FIDA, la GTZ, l'IICA et l'AID des États-Unis, de formuler un projet de programme inter-organismes visant à harmoniser la coopération internationale et les actions établies dans le programme continental du Plan AGRO 2003-2015.
4. D'adopter le Plan d'action AGRO 2003-2015 afin qu'il devienne le programme commun qui guidera l'action concertée et solidaire des nations du Continent dans les quatre forums ministériels, en ce qui a trait à l'appui offert aux actions visant à transformer l'agriculture et à améliorer la vie rurale.

IICA/JIA/Res.388 (XII-O/03)
13 novembre 2003
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 388

ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT POUR 2001 ET 2002
ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.259(01), « États financiers de l'Institut pour 2001 et rapport des commissaires aux comptes » et le document IICA/JIA/Doc.431(03), « États financiers de l'Institut pour 2002 et rapport des commissaires aux comptes »,

CONSIDÉRANT :

Que, lors de ses Vingt-deuxième et Vingt-troisième réunions ordinaires, le Comité exécutif a approuvé, par les résolutions IICA/CE/RES.373(XXII-O/02) et IICA/CE/RES.393(XXIII-O/03), les états financiers de l'Institut pour les années 2001 et 2002, respectivement;

Que les commissaires aux comptes font foi de la bonne gestion des ressources financières de l'organisation, conformément aux dispositions des règlements de l'Institut;

Que le Comité de révision de la vérification (CRV), dans ses huitième et neuvième rapports annuels, établit qu'il a examiné les rapports des commissaires aux comptes concernant les états financiers de l'IICA pour les années 2001 et 2002 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l'IICA et aux règles de vérification généralement acceptées,

DÉCIDE :

D'approuver les états financiers de l'Institut pour 2001 et 2002 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes concernant ces documents.

IICA/JIA/Res.389 (XII-O/03)

13 novembre 2003

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 389**HUITIÈME ET NEUVIÈME RAPPORTS DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA
VÉRIFICATION (CRV)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.274(03), « Huitième et neuvième rapports du Comité de révision de la vérification »,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), à sa Septième réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/ Res.231(VII-O/93) qui institue le Comité de révision de la vérification (CRV) et approuve ses statuts;

Que l'article 3 (k) du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu'il est du ressort de cet organe de « nommer les membres du Comité de révision de la vérification (CRV), de recevoir et d'approuver les rapports et les recommandations du CRV » ;

Que, lors de ses Vingt-deuxième et Vingt-troisième réunions ordinaires, le Comité exécutif a approuvé, par les résolutions IICA/CE/Res.374(XXII-O/02) et IICA/CE/Res.395(XXIII-O/03), les huitième et neuvième rapports du CRV,

DÉCIDE :

1. D'approuver les huitième et neuvième rapports annuels du Comité de révision de la vérification.
2. De remercier les membres du Comité de révision de la vérification de leur excellent travail.

IICA/JIA/Res.390 (XII-O/03)
13 novembre 2003
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 390

PROGRAMME-BUDGET 2004-2005

LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.276(03), « Projet de Programme-budget 2004-2005 »,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, à sa Vingt-troisième réunion ordinaire, a recommandé au Conseil, par sa résolution IICA/CE/Res.389(XXIII-O/03), d'adopter la proposition de Programme-budget 2004-2005, présentée par le Directeur général;

Que la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule :

- i) à l'article 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a pour attribution « d'approuver le Programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres »
- ii) à l'article 23, que « les États membres contribuent au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts versées annuellement et fixées par le Conseil, conformément au système de détermination des quotes-parts adopté par l'Organisation des États Américains »;
- iii) à l'article 14.b, que le Comité exécutif a pour attribution « d'examiner le projet de Programme-budget biennal que soumet le Directeur général à la considération du Conseil et de formuler à cet égard les observations et les recommandations qu'il estime appropriées »,

DÉCIDE :

1. D'approuver l'affectation globale du montant annuel de 30.000.000 \$ÉU au Fonds ordinaire du Programme-budget 2004-2005, dont 27.167.572 \$ÉU provenant des quotes-parts des États membres, selon la ventilation indiquée dans l'échelle des quotes-parts figurant à l'Annexe A, et 2.832.428 \$ÉU correspondant aux recettes diverses prévues.
2. D'approuver l'affectation des ressources du Programme-budget 2004-2005 pour chacun des chapitres, postes et secteurs stratégiques, telle qu'elle est établie dans le document IICA/JIA/Doc.276(03), « Projet de Programme-budget 2004-2005 », dont un résumé par chapitre est présenté à l'Annexe B.
3. D'autoriser le Directeur général à effectuer les transferts entre les chapitres du programme-budget, sous réserve que le total de ces transferts n'augmente ni ne diminue les chapitres de plus de 10 % et qu'il n'influe pas de façon substantielle sur les priorités approuvées.
4. D'autoriser le Directeur général à faire les ajustements nécessaires dans l'affectation des ressources recommandée dans la présente résolution, dans le cas où les recettes de l'exercice budgétaire 2004-2005 seraient inférieures aux recettes estimées pour l'exercice biennal susmentionné. Le Directeur général informera le Comité exécutif et le Conseil si cela doit se produire.

ANNEXE A

**Échelle des quotes-parts des États membres et recettes diverses
2004-2005
(\$ÉU)**

ÉTATS MEMBRES	% OEA		% IICA		MONTANT IICA	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Antigua-et-Barbuda	0,02	0,02	0,02	0,02	5.502	5.502
Argentine	4,90	4,90	4,90	4,90	1.347.925	1.347.925
Bahamas	0,07	0,07	0,07	0,07	19.256	19.256
Barbade	0,08	0,08	0,08	0,08	22.007	22.007
Belize	0,03	0,03	0,03	0,03	8.253	8.253
Bolivie	0,07	0,07	0,07	0,07	19.256	19.256
Brésil	8,55	8,55	8,55	8,55	2.351.992	2.351.992
Canada	12,36	12,36	12,36	12,36	3.400.073	3.400.073
Chili	0,54	0,54	0,54	0,54	148.547	148.547
Colombie	0,94	0,94	0,94	0,94	258.582	258.582
Costa Rica	0,13	0,13	0,13	0,13	35.761	35.761
Dominique	0,02	0,02	0,02	0,02	5.502	5.502
Équateur	0,18	0,18	0,18	0,18	49.516	49.516
El Salvador	0,07	0,07	0,07	0,07	19.256	19.256
États-Unis d'Amérique	59,47	59,47	59,47	59,47	16.359.412	16.359.412
Grenade	0,03	0,03	0,03	0,03	8.253	8.253
Guatemala	0,13	0,13	0,13	0,13	35.761	35.761
Guyana	0,02	0,02	0,02	0,02	5.502	5.502
Haïti	0,07	0,07	0,07	0,07	19.256	19.256
Honduras	0,07	0,07	0,07	0,07	19.256	19.256
Jamaïque	0,18	0,18	0,18	0,18	49.516	49.516
Mexique	6,08	6,08	6,08	6,08	1.672.528	1.672.528
Nicaragua	0,07	0,07	0,07	0,07	19.256	19.256
Panama	0,13	0,13	0,13	0,13	35.761	35.761
Paraguay	0,18	0,18	0,18	0,18	49.516	49.516
Pérou	0,41	0,41	0,41	0,41	112.786	112.786
République dominicaine	0,18	0,18	0,18	0,18	49.516	49.516
Saint-Kitts-et-Nevis	0,02	0,02	0,02	0,02	5.502	5.502
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,02	0,02	0,02	0,02	5.502	5.502
Sainte-Lucie	0,03	0,03	0,03	0,03	8.253	8.253
Suriname	0,07	0,07	0,07	0,07	19.256	19.256
Trinité-et-Tobago	0,18	0,18	0,18	0,18	49.516	49.516
Uruguay	0,26	0,26	0,26	0,26	71.523	71.523
Venezuela	3,20	3,20	3,20	3,20	880.278	880.278
TOTAL PARTIEL	98,76	98,76	98,76	98,76	27.167.572	27.167.572
Cuba	1,24	1,24	1,24	1,24		
TOTAL QUOTES-PARTS	100,00	100,00	100,00	100,00	27.167.572	27.167.572
RECETTES DIVERSES					2.832.428	2.832.428
TOTAL FONDS ORDINAIRE					30.000.000	30.000.000

ANNEXE B

PROGRAMME-BUDGET 2004-2005

RÉSUMÉ PAR CHAPITRE

(en milliers de \$ÉU)

CHAPITRE	2004			2005		
	QUOTES-PARTS	RECETTES DIVERSES	TOTAL	QUOTES-PARTS	RECETTES DIVERSES	TOTAL
I: SERVICES DIRECTS DE COOPÉRATION TECHNIQUE	24.454,2	2.763,5	27.217,7	24.454,2	2.763,5	27.217,7
<i>Secteur stratégique</i>						
Développement du commerce et de l'agrobusiness	5.992,1	456,8	6.448,9	5.992,1	452,1	6.444,3
Technologie et innovation	4.418,3	161,9	4.580,2	4.418,3	165,6	4.583,8
Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments	4.429,4	822,8	5.252,2	4.429,4	828,8	5.258,2
Développement rural durable	4.415,7	787,8	5.203,5	4.415,7	775,4	5.191,1
Information et communications	2.384,9	170,3	2.555,2	2.384,9	173,7	2.558,6
Enseignement et formation	2.813,8	363,9	3.177,7	2.813,8	368,0	3.181,7
II: FRAIS DE DIRECTION	1.712,9	68,9	1.781,8	1.712,9	68,9	1.781,8
Bureau du Directeur général	798,9	0,0	798,9	798,9	0,0	798,9
Direction de l'administration et des finances	914,0	68,9	982,9	914,0	68,9	982,9
III: FRAIS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS ¹	1.000,5	0,0	1.000,5	1.000,5	0,0	1.000,5
Organes de direction	400,0	0,0	400,0	400,0	0,0	400,0
Assurances	250,0	0,0	250,0	250,0	0,0	250,0
Pensions	230,0	0,0	230,0	230,0	0,0	230,0
Tribunal administratif de l'OEI	25,0	0,0	25,0	25,0	0,0	25,0
Vérification externe	95,5	0,0	95,5	95,5	0,0	95,5
TOTAL	27.167,6	2.832,4	30.000,0	27.167,6	2.832,4	30.000,0

1/ Quote-part de Cuba non comprise

IICA/JIA/Res.391 (XII-O/03)

13 novembre 2003

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 391

**FINANCEMENT DE DÉPENSES EXTRAORDINAIRES AVEC
DES RESSOURCES PROVENANT DU SOUS-FONDS GÉNÉRAL**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.277(03), « Budget extraordinaire financé par le Sous-fonds général »,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, à sa Vingt-troisième réunion ordinaire, par la résolution IICA/CE/Res.390(XXIII-O/03), a recommandé au Conseil interaméricain de l'agriculture d'approuver la proposition présentée par le Directeur générale, relative au financement de dépenses extraordinaires par le Sous-fonds général, à hauteur de 3.000.000 \$ÉU;

Que l'Institut a besoin de ressources pour : i) répondre à la demande croissante de services de coopération de la part de ses États membres; ii) s'acquitter des nouveaux mandats dictés par les gouvernements, et iii) progresser dans son processus de modernisation et de transformation afin de renforcer sa capacité d'intervention et d'améliorer la qualité de ses services;

Que tant la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion que le Comité exécutif, à sa Vingt-troisième réunion ordinaire, ont appuyé la proposition présentée par la Direction générale en vue d'accroître les ressources affectées au développement du commerce agricole, à la protection sanitaire agricole et à l'innocuité des aliments, et à la modernisation du système de gestion institutionnelle, afin de permettre l'exécution d'activités stratégiques dans ces domaines, qui viendraient en complément des activités prévues dans le Programme-budget 2004-2005;

Que, compte tenu du montant important que représentent les arriérés de quotes-parts que les États membres doivent à l'Institut, et de l'efficacité attendue des mesures qui seront mises en œuvre pour le recouvrement de ces arriérés de quotes-parts, il est à prévoir que les ressources recouvrées dépasseront le montant requis dans le Sous-fonds général du Fonds ordinaire pour l'exécution du Programme-budget 2004-2005 approuvé,

DÉCIDE :

1. D'approuver la proposition relative au financement de dépenses extraordinaires avec des ressources provenant du Sous-fonds général, à hauteur de 3.000.000 \$ÉU pour l'exercice biennal 2004-2005, ressources qui seront destinées aux programmes décrits dans le document IICA/JIA/Doc.277(03), « Financement de dépenses extraordinaires par le Sous-fonds général », comme suit :

• Développement du commerce agricole dans les États membres	1.000.000,00 \$ÉU
• Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments : activités prioritaires à période d'exécution limitée dans tous les pays	1.000.000,00 \$ÉU
• Modernisation institutionnelle de l'IICA : Système d'information de gestion (ERP)	1.000.000,00 \$ÉU
TOTAL	3.000.000,00 \$ÉU

2. De disposer que ces fonds affectés comme il est indiqué ci-dessus ne soient pas crédités au Sous-fonds de roulement
3. De demander au Directeur général qu'il prenne les mesures appropriées pour assurer que l'exécution du budget extraordinaire ne nuise pas à la mise en œuvre normale du Programme-budget de l'Institut pendant l'exercice 2004-2005.

IICA/JIA/Res.392 (XII-O/03)
13 novembre 2003
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 392

**PROPOSITION CONCERNANT LE RECOUVREMENT DES
ARRIÉRÉS DE QUOTES-PARTS DUS À L'INSTITUT**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.275(a) « Financement de l'IICA : recommandations du Comité exécutif au sujet du recouvrement des arriérés de quotes-parts »,

CONSIDÉRANT :

Que l'Institut continue de faire face à de sérieuses difficultés financières résultant du non-paiement des quotes-parts par certains de ses États membres qui ont l'obligation de soutenir l'Institut en payant leurs quotes-parts en temps opportun, et que ces difficultés sapent la viabilité financière de l'Institut et nuisent à la coopération offerte aux États membres;

Que ce déficit limite la capacité de l'Institut d'exécuter son mandat et de lancer de nouveaux programmes conformes à la mise en œuvre de la Déclaration de Bávaro, du Plan d'action AGRO 2003-2015 et du Plan à moyen terme 2002-2006 de l'Institut, et de répondre aux autres demandes prioritaires des États membres;

Que la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), à sa réunion tenue les 29 et 30 mai 2003, a recommandé une série de mesures pour faciliter le recouvrement des arriérés de quotes-parts;

Que, par la résolution IICA/CE/Res.392 (XXIII-O/03), le Comité exécutif a adopté les mesures recommandées par la CCSQG, figurant dans l'annexe de ladite résolution, et a demandé au Directeur général que ces mesures soient mises en application;

Que le Conseil a examiné et remanié ces mesures afin de tenir compte des observations formulées par les États membres et par la Direction générale, mesures dont le nouveau texte figure à l'annexe de la présente résolution,

DÉCIDE :

1. D'exhorter les États membres qui ont des quotes-parts en souffrance à verser les montants correspondants à l'Institut dans les plus brefs délais, afin de lui permettre de s'acquitter pleinement de ses obligations.
2. D'adopter les mesures énoncées dans l'annexe de la présente résolution.

ANNEXE**MESURES PROPOSÉES****I. DÉFINITION DE LA SITUATION DES ÉTATS MEMBRES EN CE QUI A TRAIT AU PAIEMENT DES QUOTES-PARTS****A. Pays à jour :**

Un État membre est « à jour » lorsqu'il a effectué la totalité des paiements correspondant aux quotes-parts qui lui ont été assignées. Aux termes de l'article 70 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture, les quotes-parts doivent être payées le premier jour de l'année de chaque exercice financier. À titre exceptionnel et aux fins de la présente définition, l'État membre qui a payé la totalité des quotes-parts au 30 juin de l'année en cours est considéré à jour.

B. Situation régulière :

Un État membre est considéré en « situation régulière » lorsqu'il doit les quotes-parts correspondant à moins de deux exercices financiers. Aux fins de la présente disposition, l'État membre dont la dette, au 30 juin, est inférieure au montant correspondant à deux quotes-parts complètes est en situation régulière.

C. Situation spéciale :

Un État membre est considéré en « situation spéciale » lorsqu'il a convenu d'un plan de paiement avec le Directeur général et que ce plan est en cours d'exécution. Aux fins de la présente disposition, l'État membre qui, au 30 juin, doit la quote-part de l'année en cours et un montant supérieur à une quote-part complète des exercices financiers précédents, et qui a convenu d'un plan de paiement avec le Directeur général, plan qui, au 30 juin, est en voie d'exécution avec au moins un versement effectué pendant l'année en cours, est en « situation spéciale ». Dès qu'un État membre en « situation spéciale » a réduit ses arriérés de quotes-parts à deux quotes-parts complètes ou moins, il est considéré en « situation régulière ».

D. Pays en défaut de paiement :

Un État membre est considéré « en défaut de paiement » lorsqu'il doit la quote-part de l'année en cours et un montant supérieur à une quote-part complète des exercices financiers précédents. Aux fins de la présente disposition, l'État

membre qui, au 30 juin, doit la quote-part de l'année en cours et un montant supérieur à une quote-part complète des exercices financiers précédents et qui n'a pas convenu d'un plan de paiement en cours d'exécution, est en défaut de paiement.

II. DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR ENCOURAGER LES ÉTATS MEMBRES À PAYER LEURS QUOTES-PARTS EN TEMPS OPPORTUN

A. Dispositions qui s'appliquent aux États membres à jour ou en situation régulière :

1. Ces États membres ont droit de vote au Comité exécutif et au Conseil.
2. Ils peuvent accueillir des réunions de l'IICA.
3. Ils peuvent présenter des candidats au poste de Directeur général.
4. Ils peuvent présenter des candidats pour siéger à des comités.
5. Les citoyens de ces États membres ont préséance dans les contrats de l'IICA.
6. Des fonds budgétaires additionnels, financés à partir des quotes-parts, peuvent être octroyés au bureau de l'IICA dans le pays, à la suite de l'application de la mesure relative à la réduction du budget des bureaux dans les États membres en défaut de paiement, si le recouvrement des quotes-parts le permet.
7. Ces États membres peuvent devenir membres de la CCSQG.

B. Dispositions qui s'appliquent aux États membres en situation spéciale :

1. Ces États membres ont droit de vote au Comité exécutif et au Conseil.

C. Dispositions qui s'appliquent aux États membres en défaut de paiement, selon le retard accumulé :

1. États membres qui doivent les quotes-parts correspondant à plus de deux exercices financiers complets :
 - i. Suspension du droit de vote, conformément à l'article 24 de la Convention sur l'IICA².
2. États membres qui doivent des quotes-parts correspondant à trois exercices financiers complets :

² La Convention, à l'article 24, le Règlement intérieur du Conseil, à l'article 69, et le Règlement intérieur du Comité exécutif, à l'article 77, établissent les règles relatives à la suspension du droit de vote. Pour de plus amples renseignements au sujet de l'application de ces dispositions, voir Le mémento inclus dans le document *Conventions et règlements de l'IICA*, série Documents officiels n° 22, p. 24-34.

- i. Suspension du droit de vote, conformément à l'article 24 de la Convention sur l'IICA¹.
 - ii. Réduction de 20 % du budget annuel, financé à partir des quotes-parts, du bureau de l'IICA dans le pays.
3. États membres qui doivent des quotes-parts correspondant à quatre exercices financiers complets :
 - i. Suspension du droit de vote, conformément à l'article 24 de la Convention sur l'IICA¹.
 - ii. Réduction de 40 % du budget annuel, financé à partir des quotes-parts, du bureau de l'IICA dans le pays.
 - iii. Recouvrement de fonds additionnels par l'administration dans le cas de projets financés par le gouvernement, pour compenser une partie des arriérés de quotes-parts.
4. États membres qui doivent des quotes-parts correspondant à au moins cinq exercices financiers complets :
 - i. Suspension du droit de vote, conformément à l'article 24 de la Convention sur l'IICA¹.
 - ii. Réduction des activités de l'IICA dans le pays.
 - iii. Fermeture du bureau de l'IICA dans le pays (mesure ultime et extrême qui doit être prise en tenant compte des coûts de la réouverture du bureau, ces coûts étant assumés par le pays, dans l'éventualité où il se mette à jour dans le paiement de ses quotes-parts ou s'il conclut un accord officiel avec l'Institut au sujet d'un plan de paiement).
5. La CCSQG recommande que la Direction générale examine d'autres solutions pour inciter les pays à acquitter leurs quotes-parts.

III. CONDITIONS RELATIVES AU PLAN DE PAIEMENT D'UN ÉTAT MEMBRE

- A. Le plan doit prévoir un versement initial minimal correspondant à une quote-part annuelle et un délai maximal de 24 mois pour le paiement de la dette accumulée.
- B. Le plan doit prévoir le paiement de la quote-part correspondant à l'exercice suivant, pour éviter de créer de nouvelles dettes.

- C. Le pays doit présenter à l'IICA un plan de paiement signé et officialisé par le gouvernement et l'Institut.
- D. Les contributions spéciales sous forme de personnel, de bureaux, de matériel de communication, etc., ne peuvent pas être considérées comme un paiement d'arriéré de quotes-parts; de telles contributions représentent seulement une solution de rechange pour appuyer financièrement l'Institut.
- E. Toute autre proposition formulée par les pays membres fera l'objet d'une évaluation par l'Institut.

IV. DISPOSITIONS SPÉCIALES ET TRANSITOIRES POUR 2003 CONCERNANT LES ÉTATS MEMBRES EN DÉFAUT DE PAIEMENT

- A. Nonobstant les conditions établies pour le plan de paiement mentionné dans la partie III, tout État membre qui doit un montant équivalant à plus de deux années de quotes-parts et qui signe un plan de paiement avec le Directeur général avant le 31 décembre 2003, satisfaisant aux conditions énoncées ci-après, sera soustrait à l'application de ces mesures en ce qui a trait à la dette accumulée jusqu'au 31 décembre 2003, à condition qu'il respecte ledit plan. Les conditions sont les suivantes :
 - 1. Pour 2004 et chaque année suivante, l'État membre débiteur acquittera à l'IICA un montant égal ou supérieur à 150 % de sa quote-part annuelle approuvée par le Conseil, jusqu'à extinction de la dette;
 - 2. Pour 2004, l'État membre acquittera, avant le 30 juin, un montant correspondant à au moins 50 % de la quote-part de l'année en question, conformément aux dispositions énoncées dans le point précédent;
 - 3. Le plan de paiement devra être accepté par les autorités compétentes de l'État membre débiteur;
 - 4. Le non-respect du plan de paiement entraînera l'application immédiate des mesures prévues dans le présent document.
- B. Pour les États membres qui ne sont pas autorisés à profiter des dispositions transitoires énoncées dans la partie IV(A) du présent document, l'Institut appliquera les mesures incitatives suivantes :

1. À titre de mesure spéciale pour inciter le pays concerné à établir un plan de paiement, et à titre d'exception aux fins de l'application de l'article 24, le paiement d'une quote-part complète pourra être appliqué à l'année en cours, à condition que l'État membre se soit entendu avec l'Institut sur un calendrier de paiement et que ce calendrier soit respecté.
2. Dans le cas des États membres dont les arriérés de quotes-parts correspondent à au moins cinq exercices financiers complets, avant de procéder à la fermeture du bureau, ces États membres se verront accorder un délai additionnel qui leur donnera jusqu'au 31 décembre 2003 pour mettre leur plan de paiement à exécution, afin de pouvoir bénéficier du statut d'État membre en situation spéciale.
3. Avec le paiement d'une quote-part annuelle et l'établissement d'un calendrier pour le paiement d'au moins 50 % de la dette dans un délai de 24 mois, l'Institut pourra examiner, à titre d'exception, d'autres propositions formulées par l'État membre, telles des contributions en monnaie nationale, en espèces ou en titres négociables, pour le paiement des 50 % restants.

V. CONSIDÉRATION PARTICULIÈRE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS EFFECTUÉES PAR LES ÉTATS MEMBRES QUI ACCUEILLENENT DES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF OU DU CONSEIL

- A. De nombreux États membres souhaitant accueillir des réunions du Comité exécutif et du Conseil ne sont pas en mesure de le faire en raison des frais supplémentaires associés à la tenue de ces réunions. Le Comité exécutif et le Conseil pourraient envisager la possibilité de supporter une partie de ces frais pour les pays qui sont à jour dans le paiement de leurs quotes-parts ou dans le plan de paiement convenu avec l'Institut.

IICA/JIA/Res.393 (XII-O/03)

13 novembre 2003

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 393**MESURES ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EN VUE DE LA RESTRUCTURATION
FINANCIÈRE DE L'INSTITUT**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

VU :

Le rapport de la réunion de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion correspondant à 2003 (CCEAG-IICA/CE/Doc.424(03)rev.) et la résolution IICA/CE/Res.391(XXIII-O/03) adoptée par le Comité exécutif lors de sa Vingt-troisième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément aux dispositions de la résolution IICA/JIA/Res.341(99), la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) a pour but de « [...] faciliter un échange plus régulier entre le Directeur général et les États membres en ce qui concerne les initiatives et les questions administratives et financières, afin de faciliter la réalisation d'un consensus au sujet de ces questions et initiatives au sein du Comité exécutif et du Conseil »;

Que la CCSQG a tenu sa réunion correspondant à 2003 au siège de l'IICA, les 29 et 30 mai de l'année en cours, à la suite de laquelle la CCSQG a notamment proposé une série de mesures en vue de restructurer les finances de l'Institut;

Que le Comité exécutif a donné instruction au Directeur général de procéder à l'adoption et à la mise en œuvre des mesures énoncées dans l'annexe de la présente résolution qui relèvent de sa compétence;

Que le Comité exécutif a adopté les mesures énoncées dans l'annexe de la présente résolution qui relèvent de sa compétence et a donné instruction au Directeur général de réaliser les études additionnelles qui pourraient être nécessaires pour permettre leur mise en œuvre;

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res.391(XXIII-O/03), a recommandé que le Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa Douzième réunion ordinaire, adopte les mesures énoncées dans l'annexe de la présente résolution qui relèvent de sa compétence,

DÉCIDE :

1. D'approuver les mesures énoncées dans l'annexe A de la présente résolution et de donner instruction au Directeur général de prendre les dispositions nécessaires pour assurer leur mise en œuvre.
2. De demander aux États membres : a) d'apporter des contributions financières hors quote-part pour financer des programmes et projets de haute priorité; b) de fournir à l'Institut, gratuitement, des locaux à usage de bureau adéquats pour son fonctionnement, et c) d'apporter des contributions en espèces, en valeurs et autres afin de renforcer le Fonds patrimonial de l'Institut.

**RÉSUMÉ DES MESURES À PRENDRE EN VUE DE LA
RESTRUCTURATION DES FINANCES**

MESURES		INSTANCE DE DÉCISION	ÉTUDE REQUISE
Mise en œuvre immédiate			
A	Toute activité qui vient s'ajouter aux activités envisagées dans les priorités définies dans le PMT en vigueur doit être financée avec des ressources spéciales.	Res. 365 XXII CE	Non
B	Solliciter des contributions spéciales des pays pour des projets particuliers et pour financer des activités des bureaux dans les pays.	Res. 365 XXII CE	Non
C	Promouvoir l'incorporation de nouveaux membres associés.	Res. 312 IX JIA	Non
D	Abandonner progressivement l'administration de ressources externes sans responsabilité technique.	DG	Non
E	Partager les coûts des installations et des services de base avec d'autres organismes internationaux.	DG	Non
F	Mobilisation de ressources externes : a) les coûts directs des projets financés avec des ressources externes sont financés avec le fonds externe; b) les projets financés avec des ressources externes reconnaissent à l'IICA les coûts indirects (TIN).	DG	Non
G	Les CATI/TIN sont affectés institutionnellement, conformément aux priorités établies	DG	Non
H	Obtenir des ressources pour établir le Fonds patrimonial.	Res. 299, IX JIA	Non
I	Demander aux pays qui ne l'ont pas fait de fournir des installations matérielles pour les bureaux de l'IICA.	Res. 255, VIII JIA	Non
J	Centraliser les achats de biens fixes et de services internationaux.	DG	Non

K	Établir des partenariats avec des institutions universitaires et des établissements de recherche dotés de programmes basés sur le volontariat.	DG	Non
L	Revoir et modifier la politique relative aux allocations journalières.	DG	Non
M	Progresser vers l'élimination du papier, en optimisant les communications électroniques.	DG	Non
N	Abréger les réunions, en éliminant les visites sur le terrain et les programmes à l'intention des accompagnateurs.	DG	Non
O	Étudier la possibilité de tenir les réunions du Conseil au siège de l'Institut, ou de demander au pays hôte de couvrir les frais supplémentaires associés à la tenue de la réunion en dehors du siège.	DG	Non
Présentation aux organes directeurs de l'IICA sans étude supplémentaire			
P	Appui des gouvernements pour que l'IICA devienne le principal bras exécutif des organismes de financement multilatéral.	CE	Non
Q	Réorienter les contributions financières à d'autres institutions et programmes de coopération, en les axant sur la conception et l'exécution de programmes et projets conjoints, et renforcer la participation de l'Institut à la gestion de ces fonds, sans préjudice des engagements déjà pris dans les accords en vigueur.	CE	Non
Présentation aux organes directeurs de l'IICA après étude supplémentaire			
R	Revoir et modifier la structure organisationnelle actuelle, avec des bureaux et des représentants dans les États membres.	CE, Conseil	Oui
S	Investir dans des systèmes d'information et de communication.	CE	Non

IICA/JIA/Res.394 (XII-O/03)

13 novembre 2003

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 394**PROROGATION DU MANDAT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCSQG)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res.341(99), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a créé la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (la Commission consultative) dans le but de faciliter un échange plus régulier entre le Directeur général et les États membres en ce qui concerne les initiatives et les questions administratives et financières, afin de faciliter la réalisation d'un consensus au sujet de ces questions et initiatives au sein du Comité exécutif et du Conseil;

Que le mandat de la Commission consultative, conformément à l'article 9.1 de ses statuts, était de deux ans et que, par la résolution IICA/JIA/Res.366(XI-O/01) adoptée à sa Onzième réunion ordinaire, le Conseil a prolongé ce mandat jusqu'à la tenue de la Douzième réunion ordinaire de cet organe directeur de l'Institut;

Que le Comité exécutif, après analyse du travail accompli par la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion et conformément à la recommandation du Directeur général, a proposé, par la résolution IICA/CE/Res.391(XXIII-O/03) intitulée « Commission consultative sur les questions de gestion pour 2003 et mesures à prendre en vue de la restructuration financière de l'Institut », que le mandat de ladite Commission consultative soit renouvelé pour une période de deux ans,

DÉCIDE :

1. De renouveler le mandat de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) pour une période de deux ans, à partir de la date à laquelle la présente résolution est adoptée et jusqu'à la tenue de la Treizième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, conformément à l'article 9.1 des statuts de la Commission consultative.
2. De remercier la Commission consultative pour le travail accompli et, en particulier, pour le soin apporté à l'analyse et à l'amélioration des mesures à prendre en vue de la restructuration des finances de l'IICA.

IICA/JIA/Res.395 (XII-O/03)

13 novembre 2003

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 395**SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS DE LA ONZIÈME RÉUNION
ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE ET DES
VINGT-DEUXIÈME ET VINGT-TROISIÈME RÉUNIONS ORDINAIRES
DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.280(03), « Suivi de la mise en œuvre des résolutions de la Onzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) » et le document IICA/CE/Doc.281(03), « Suivi de la mise en œuvre des résolutions des Vingt-deuxième et Vingt-troisième réunions ordinaires du Comité exécutif »,

CONSIDÉRANT :

Que les documents précités démontrent que la Direction générale de l'IICA a exécuté de façon adéquate les résolutions adoptées par le Conseil lors de sa Onzième réunion ordinaire et qu'elle s'est acquittée de manière satisfaisante des responsabilités et tâches que lui a confiées le Comité exécutif lors de ses Vingt-deuxième et Vingt-troisième réunions ordinaires,

DÉCIDE :

1. D'accueillir les documents : i) « Suivi de la mise en œuvre des résolutions de la Onzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) » et ii) « Suivi de la mise en œuvre des résolutions des Vingt-deuxième et Vingt-troisième réunions ordinaires du Comité exécutif ».
2. D'exprimer sa satisfaction pour la mise en œuvre des résolutions susmentionnées.

IICA/JIA/Res.396 (XII-O/03)

13 novembre 2003

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 396

TABLEAU DES PAYS FORMANT LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/CE/Res.405 (XXIII-O/03), le Comité exécutif a recommandé au Conseil d'approuver le nouveau tableau des pays formant le Comité exécutif pour la période 2004-2018, figurant en annexe;

Que la Convention de l'Institut dans ses articles 8.e et 13, le Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) dans ses articles 2.e et 4.d et le Règlement intérieur du Comité exécutif dans son article 5, établissent que le Comité exécutif sera formé de douze États membres élus par le Conseil, pour des périodes de deux ans, selon des critères de roulement partiel et de distribution géographique équitable, et que le Conseil réglera le mode de désignation des États membres qui forment le Comité;

Que l'article 5 du Règlement intérieur du Comité exécutif établit la procédure réglementaire de formation du Comité;

Que le tableau de formation du Comité exécutif, adopté au moyen de la résolution IICA/JIA/Res.2(I-E/81), a été modifié en 1983 par la résolution IICA/JIA/Res.25(II-E/83), en 1987 par la résolution IICA/JIA/Res.126(IV-O/87), en 1991 par la résolution IICA/JIA/Res.205(VI-O/91), en 1993 par la résolution IICA/JIA/Res.238(VII-O/93) et en 1997 par la résolution IICA/CE/Res.278(XVII-O/97);

Que le tableau des pays formant le Comité exécutif couvre uniquement la période 1990-2004 et que, partant, il convient d'adopter un nouveau tableau,

DÉCIDE :

D'approuver le nouveau tableau ci-joint des pays formant le Comité exécutif, pour la période 2004-2018.

ANNEXE

Tableau des pays formant le Comité exécutif
2004 – 2018

PAYS	GROUPES	PÉRIODES DE PARTICIPATION															
		04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
GROUPE I																	
États-Unis d'Amérique		■	■			■	■			■	■			■	■		
Argentine			■			■	■			■	■			■	■		
Mexique			■	■			■	■	■			■	■			■	■
Canada				■	■			■	■			■	■			■	■
Brésil				■	■			■	■			■	■			■	■
Venezuela		■			■	■			■	■			■	■			
GROUPE II																	
Colombie		■				■	■			■	■			■	■		
Chili		■	■			■	■			■	■			■	■		
Pérou		■	■			■	■			■	■			■	■		
Uruguay			■	■			■	■			■	■			■	■	
Bolivie				■	■			■	■			■	■			■	■
Paraguay				■	■			■	■			■	■			■	■
Équateur				■	■			■	■			■	■			■	■
GROUPE III																	
Costa Rica			■	■						■	■				■	■	
Panama			■	■						■	■				■	■	
Nicaragua				■	■					■	■				■	■	
Honduras				■	■					■	■				■	■	
Guatemala		■				■	■			■	■				■	■	
El Salvador		■				■	■			■	■				■	■	
République dominicaine		■	■					■	■					■	■		
Belize			■	■						■	■				■	■	
GROUPE IV																	
Haïti										■	■						
Guyana										■	■						
Suriname										■	■						
Barbade		■	■							■	■				■	■	
Grenade			■	■						■	■				■	■	
Trinité-et-Tobago				■	■									■	■		
Jamaïque				■	■									■	■		
Dominique					■	■								■	■		
Sainte-Lucie						■	■							■	■		
Antigua-et-Barbuda						■	■							■	■		
St. Vincent-et-les Grenadines						■	■			■	■						
Saint-Kitts-et-Nevis										■	■						
Bahamas (Commonwealth des)		■								■	■						

IICA/JIA/Res.397 (XII-O/03)
13 novembre 2003
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 397

**MÉCANISME DE ROULEMENT POUR LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE AUPRÈS DU CONSEIL
SUPÉRIEUR ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT (CATIE)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.282(03), « Mécanisme de roulement automatique pour la désignation des représentants du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) auprès du Conseil d'administration et du Conseil supérieur du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) »,

CONSIDÉRANT :

Que la procédure en vigueur pour désigner les représentants du Conseil, tant au Conseil supérieur qu'au Conseil d'administration du CATIE, n'a pas donné les résultats escomptés et s'est révélée longue et coûteuse;

Que, par la résolution IICA/CE/Res.380(XXII-O/02), le Comité exécutif a recommandé au Conseil d'adopter un mécanisme de roulement simple et équitable pour désigner ces représentants, semblable au mécanisme utilisé pour l'élection des membres du Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. D'adopter le tableau suivant qui indique les États membres de l'IICA, non membres du CATIE, devant désigner les personnes qui représenteront le Conseil

auprès du Conseil supérieur et du Conseil d'administration du CATIE pendant les périodes spécifiées.

Représentants du Conseil auprès du Conseil d'administration du CATIE		
Région	État membre de l'IICA qui n'est pas membre du CATIE	Années
Nord	États-Unis d'Amérique	2003-2005
Caraïbes	Bahamas	2006-2008
Andine	Équateur	2009-2011
Sud	Argentine	2012-2014

Représentants du Conseil auprès du Conseil supérieur du CATIE		
Région	État membre de l'IICA qui n'est pas membre du CATIE	Années
Caraïbes	Barbade ³	2003-2004
Nord	Canada	2005-2006
Sud	Brésil	2007-2008
Andine	Pérou	2009-2010

2. De demander au Directeur général de l'IICA de : i) transmettre aux États membres de l'Institut le tableau approuvé au point précédent du dispositif pour désigner les représentants du Conseil auprès du Conseil supérieur et du Conseil d'administration du CATIE, et ii) de solliciter immédiatement des candidatures pour exercer ces responsabilités auprès des organes de direction du CATIE, conformément au mécanisme de roulement établi.

³ À partir du 1^{er} novembre 2003

IICA/JIA/Res.398 (XII-O/03)

13 novembre 2003

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 398

DISTINCTIONS HONORIFIQUES INTERAMÉRICAINES
DANS LE SECTEUR RURAL 2002-2003

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

VU :

La résolution IICA/CE/Res.376(XXII-O/02), « Modifications du Règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural » et le rapport du Directeur général sur la mise en application de la nouvelle procédure de sélection des candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, par sa résolution IICA/CE/RES.376(XXII-O/02) adoptée lors de sa Vingt-deuxième réunion ordinaire, a décidé :

« D'approuver les modifications au Règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural proposées par le Directeur général qui, entre autres changements, établit un nouveau prix pour reconnaître les contributions exceptionnelles d'entreprises et d'institutions au développement agricole et rural des Amériques »;

« De demander au Directeur général qu'il applique dès maintenant les nouvelles procédures décrites dans le document IICA/CE/Doc.414(02), intitulé "Projet de modification du Règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural" »;

Que, étant donné les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la nouvelle procédure de présentation de candidatures, l'Institut n'a reçu qu'un nombre réduit de candidatures aux distinctions honorifiques interaméricaines et que, partant, il ne lui a pas été possible de procéder à une sélection satisfaisante des lauréats,

DÉCIDE :

1. De déclarer sans candidats les distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural 2002-2003.
2. De demander au Directeur général de promouvoir activement la présentation de candidats aux distinctions honorifiques pour la période 2004-2005.
3. De prier instamment les États membres de mener dans leurs pays respectifs un processus efficace de sélection des candidats ayant les mérites requis pour l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines.

IICA/JIA/Res.399 (XII-O/03)
13 novembre 2003
Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 399

**DATE ET SIÈGE DE LA TREIZIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Qu'il est stipulé à l'article 16 de son Règlement intérieur que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) tient une réunion ordinaire tous les deux ans, de préférence au cours du second semestre de la deuxième année de l'exercice biennal de l'Institut, et que, à chaque réunion, le Conseil fixe la date provisoire et le lieu de la réunion suivante, selon les invitations que les gouvernements des États membres ont adressées par écrit au Directeur général;

Qu'il est stipulé à l'article 17 du même Règlement intérieur que le Conseil choisit le lieu de ses réunions ordinaires conformément au principe du roulement et de la distribution géographique;

Que le gouvernement de l'Équateur, à la Douzième réunion ordinaire du Conseil, a offert d'accueillir la Treizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'Agriculture (le Conseil),

DÉCIDE :

1. D'accepter l'offre généreuse du gouvernement de l'Équateur d'accueillir la Treizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), et d'en remercier ce gouvernement.
2. De disposer que la Treizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) se tienne à Guayaquil, au deuxième semestre de 2005.

IICA/JIA/Res.400 (XII-O/03)

13 novembre 2003

Original : anglais

RÉSOLUTION N° 400**MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT FINANCIER ET AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE CONCERNANT
LES RECETTES DIVERSES**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.Informativo, « Rapport de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion correspondant à 2003 », et la résolution IICA/CE/Res.400 (XXIII-O3/03) adoptée par le Comité exécutif lors de sa Vingt-troisième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 88 du Règlement intérieur de la Direction générale (le « RDG ») stipule que le Fonds ordinaire est constitué par « les quotes-parts des États membres et les recettes diverses, y compris les fonds reçus à des fins non spécifiées »;

Que, en vertu de l'article 89 du RDG, le Fonds ordinaire comprend deux sous-fonds, à savoir le Sous-fonds général et le Sous-fonds de roulement;

Que les articles 89 et 90 du RDG portent que les recettes au titre des quotes-parts ainsi que les recettes diverses reçues au cours de l'exercice financier sont créditées au Sous-fonds général pour financer le programme-budget, et que le Sous-fonds de roulement, dont le montant ne doit pas excéder 15 % des quotes-parts approuvées pour l'exercice financier visé, est constitué par les recettes provenant des crédits qui n'ont pas été engagés à la clôture de l'exercice financier et par les sommes supplémentaires que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) lui affecte de façon spécifique;

Que, dans son rapport correspondant à l'année 2003, la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) a conclu que les recettes diverses créditées au Sous-fonds général du Fonds ordinaire qui n'ont pas été engagées à la fin de l'année devaient être retirées du Fonds ordinaire pour éviter le transfert automatique de fin d'année au Sous-fonds de roulement, afin de permettre que ces recettes demeurent immédiatement disponibles pour répondre à des priorités et à des besoins institutionnels urgents;

Qu'il convient de modifier le Règlement financier et le RDG pour permettre la mise en œuvre de cette recommandation;

Que, conformément à l'article 3h. de son Règlement intérieur, le Comité exécutif est autorisé à modifier le Règlement financier, à condition que les modifications soient conformes au RDG et que, conformément à l'article 3o. de son Règlement intérieur, il est autorisé à modifier provisoirement le RDG et à veiller à ce que les modifications provisoires entrent en vigueur, sous réserve de l'approbation finale du Conseil;

Que, lors de sa dernière réunion ordinaire, le Comité exécutif a approuvé, par la résolution IICA/CE/RES.400(XXIII-O/03), les modifications au RDG qui figurent à l'annexe A, sous réserve de l'approbation finale du Conseil, pour donner suite aux recommandations susmentionnées de la CCSQG concernant les recettes diverses,

DÉCIDE :

1. D'approuver les modifications au Règlement financier et au Règlement intérieur de la Direction générale qui figurent à l'annexe A.

ANNEXE A

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
ET DU RÈGLEMENT FINANCIER EN RAPPORT AVEC LES RECETTES
DIVERSES****I. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Article 88. Les fonds que l'Institut gère, selon leur origine et leur destination, sont les suivants:

- h. FONDS DE RECETTES DIVERSES. Constitué de recettes diverses, telles que définies dans le Règlement financier, qui proviennent du solde des recettes diverses créditées au Sous-fonds général du Fonds ordinaire pendant chaque exercice financier et qui n'ont pas été engagées au titre du programme-budget à la fin de l'exercice financier pendant lequel elles ont été reçues. Le Directeur général est autorisé à programmer et à utiliser ce fonds pour répondre aux besoins financiers immédiats de l'Institut, et le Directeur général doit informer le Comité exécutif au sujet de l'utilisation de ce fonds à l'occasion de sa réunion ordinaire annuelle.*

ANALYSE DE LA MODIFICATION

L'alinéa h établit un nouveau fonds, parmi les fonds de l'Institut, afin d'administrer les recettes diverses qui excèdent le montant engagé chaque année pour financer le programme-budget. Conformément à la recommandation de la CCSQG, à la page 10 de son rapport, la création de ce fonds permettra à l'Institut de disposer de la souplesse nécessaire dans la programmation et l'utilisation des recettes diverses qui excèdent le montant de ces recettes engagé au titre du programme-budget.

Article 89. Le Fonds ordinaire comprend les sous-fonds suivants :

- a. SOUS-FONDS GÉNÉRAL. À ce sous-fonds seront créditées : les sommes payées au titre des quotes-parts des États membres, les recettes diverses si le Conseil *ou le Comité exécutif* n'ont pas approuvé de les destiner à des fins spécifiques, et les avances qui auront été prises sur le Sous-fonds de roulement.
- b. SOUS-FONDS DE ROULEMENT. Il a pour objet d'assurer le fonctionnement financier normal de l'Institut. Le montant du Sous-fonds de

roulement ne doit pas excéder 15 p.100 des quotes-parts annuelles approuvées pour l'année financière visée, sauf dispositions contraires précises du Conseil *ou du Comité exécutif*. Il est constitué par les recettes provenant des crédits *financés par les quotes-parts* qui n'ont pas été engagés à la clôture de chaque exercice financier et par les sommes supplémentaires que le Conseil *ou le Comité exécutif* lui affecte de façon spécifique.

ANALYSE DES MODIFICATIONS

La modification apportée à l'article 89.a étend au Comité exécutif le pouvoir de décider de l'utilisation des recettes diverses créditées au Sous-fonds général du Fonds ordinaire. Cette modification est conforme aux changements apportés dans le RDG et dans le Règlement financier, en vertu desquels une partie des pouvoirs du Conseil a été déléguée au Comité exécutif afin de permettre au Conseil de consacrer son temps limité à des enjeux plus larges, en accord avec les fonctions ministérielles qui lui ont été assignées dans le cadre de la nouvelle dimension institutionnelle en 1999.

L'élimination du texte sur les remboursements en rapport avec les frais d'administration dans l'article 89.a ne s'applique qu'à la version anglaise; elle a pour but de corriger une erreur typographique dans cette version. Ni la version française de l'article 89.f ni la réimpression, dans l'article 3.6.1 du Règlement financier, ne mentionnent les remboursements en rapport avec les frais d'administration parce que, en 1997, le Conseil a voté pour créer le Fonds du taux institutionnel net défini à l'article 88.f, constitué par ces remboursements.

L'article 89b. établit le montant maximal du Sous-fonds de roulement à 15 p. 100 des quotes-parts; toutefois, en vertu de cet article, le Conseil est autorisé à modifier le plafond de 15 p. 100. Le Conseil est également autorisé à transférer des ressources additionnelles dans ce fonds. La modification proposée, en italique, étendrait également au Comité exécutif le pouvoir accordé au Conseil en vertu de cet article. Cette modification est conforme aux changements susmentionnés apportés dans le RDG en 1997 et devrait faciliter et simplifier la prise de décisions de cette nature dans l'administration financière.

Le changement apporté dans le texte, qui limite le transfert de ressources du Sous-fonds général au Sous-fonds de roulement aux crédits « financés par les quotes-parts » est très important. L'ajout de ces quatre mots garantit que les excédents de recettes diverses n'aboutiront pas dans le Sous-fonds de roulement et qu'ils seront plutôt transférés dans le nouveau Fonds de recettes diverses.

Article 94. Le Directeur général est autorisé à placer à court terme les fonds qui ne sont pas nécessaires pour faire face à des besoins immédiats, et à placer à court ou long terme les ressources des autres fonds ou sous-fonds. Les intérêts provenant du placement de ces sommes sont versés, à titre de recettes diverses, au Sous-fonds général à moins que :

- a. *dans le cas du Fonds ordinaire, le Comité exécutif n'en décide autrement;*
- b. *dans le cas des fonds spéciaux et des fonds de dépôts reçus de donateurs, l'accord avec le donateur ou le règlement du fonds n'en disposent autrement;*
- c. *dans le cas d'un fonds patrimonial ou d'un autre fonds créé par le Conseil ou par le Comité exécutif, le règlement applicable du fonds n'en dispose autrement.*

ANALYSE DE LA MODIFICATION

Avec cette modification, le texte de l'article 94 devient conforme à la règle 3.16 du Règlement financier, qui autorise l'inscription d'intérêts, considérés comme des recettes diverses, à des fonds de dépôts et à des fonds spéciaux lorsque l'exigent les accords avec des donateurs ou les règlements des fonds.

II. RÈGLEMENT FINANCIER

Règle 3.1 Classification des fonds

h. FONDS DE RECETTES DIVERSES. Constitué de recettes diverses, telles que définies dans le Règlement financier, qui proviennent du solde des recettes diverses créditées au Sous-fonds général du Fonds ordinaire pendant chaque exercice financier et qui n'ont pas été engagées au titre du programme-budget à la fin de l'exercice financier pendant lequel elles ont été reçues. Le Directeur général est autorisé à programmer et à utiliser ce fonds pour répondre aux besoins financiers immédiats de l'Institut, et le Directeur général doit informer le Comité exécutif au sujet de l'utilisation de ce fonds à l'occasion de sa réunion ordinaire annuelle.

ANALYSE DE LA MODIFICATION

Le changement a pour objet de rendre la règle 3.1 conforme aux modifications recommandées pour l'article 88 du RDG, en accord avec la recommandation de la CCSQG relative à la nécessité de retirer les recettes diverses excédentaires du Fonds ordinaire.

Règle 3.6 Recettes diverses

3.6.1 L'article 89a. du RDG stipule ce qui suit :

SOUS-FONDS GÉNÉRAL. À ce sous-fonds seront créditées : les sommes payées au titre des quotes-parts des États membres, les recettes diverses si le Conseil *ou le Comité exécutif* n'ont pas approuvé de les destiner à des fins spécifiques, et les avances qui auront été prises sur le Sous-fonds de roulement;

3.6.2 À cet égard, toutes les autres recettes liées aux transactions financières de l'Institut, à l'exception des recettes indiquées expressément par le Conseil *ou par le Comité exécutif*, devront être considérées comme des recettes diverses. Les recettes diverses comprennent, entre autres ressources, les intérêts échus à court ou à long terme des comptes bancaires et des investissements⁴, les gains ou pertes associés à la conversion de monnaies, la location ou la vente des biens fixes de l'Institut, *et les fonds reçus à des fins non spécifiques*. Toutes les recettes diverses *déposées dans le Sous-fonds général du Fonds ordinaire* seront réunies afin d'être utilisées comme source de recettes additionnelles pour *financer le programme-budget du Fonds ordinaire l'année pendant laquelle ces recettes sont perçues*, sauf dans le cas stipulé par la règle 3.16 relative à l'affectation des recettes. *Le montant accumulé dans le Sous-fonds général au titre de recettes diverses non utilisées de cette manière ou non engagées de quelque autre manière que ce soit à la fin de chaque exercice financier sera transféré au Fonds de recettes diverses conformément à la règle 3.1 h).*

⁴ Voir l'article 94 du Règlement intérieur de la Direction générale

ANALYSE DE LA MODIFICATION

Cette modification de la règle 3.6 était nécessaire pour rendre la règle conforme aux modifications proposées pour les articles 88, 89 et 94 du RDG ci-dessus. Elle précise également que le solde de recettes diverses dans le Sous-fonds général du Fonds ordinaire qui n'a pas été utilisé au terme de chaque exercice financier sera transféré au Fonds de recettes diverses.

Règle 3.16 Affectation des recettes provenant des investissements

- 3.16.1 Les intérêts perçus et accumulés *constituent des recettes diverses* et sont crédités au Sous-fonds général du Fonds ordinaire au titre de recettes diverses. Cependant, tous les trois mois, *dans la mesure où l'exigent les règlements des fonds ou les accords avec les donateurs, et où le permet l'article 94 du RDG*, des intérêts seront crédités aux fonds de dépôts ou aux fonds spéciaux qui ont enregistré des soldes mensuels supérieurs à cent mille dollars des États-Unis, en fonction du pourcentage moyen obtenu sur les investissements.
- 3.16.2 *À moins de dispositions contraires dans les règlements des fonds ou les accords avec les donateurs applicables*, les intérêts ne seront pas crédités aux fonds spéciaux ou aux fonds de dépôts qui ont enregistré des soldes mensuels inférieurs à cent mille dollars des États-Unis. Les intérêts rapportés par ces fonds seront crédités au Sous-fonds général du Fonds ordinaire à titre de recettes diverses.

ANALYSE DES MODIFICATIONS

Ces modifications étaient nécessaires pour rendre cette règle conforme aux modifications proposées pour l'article 94 du RDG ci-dessus.

IICA/JIA/Res.401(XII-O/03)
13 novembre 2003
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 401

PERSONNEL ASSOCIÉ

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que la capacité de l'Institut de fournir des services à ses membres pourrait être renforcée encore plus si la catégorie « personnel associé » était élargie de manière à inclure des bénévoles et des agents de tous niveaux et compétences détachés par des institutions et des entités partenaires de l'IICA pour travailler dans le cadre de projets et d'activités de l'Institut;

Que, par la résolution IICA/CE/Res.398 (XXIII-O/03), le Comité a modifié le Règlement du personnel de l'Institut afin d'étendre la catégorie « personnel associé », conformément à la recommandation du Directeur général, et a recommandé que le Conseil approuve les modifications apportées aux alinéas a) et d) de l'article 14 du Règlement intérieur de la Direction générale relatif aux catégories de personnel de l'Institut,

DÉCIDE :

1. De modifier l'article 14 du Règlement intérieur de la Direction générale, relatif au personnel de l'Institut, comme suit :
 - a. Éliminer le sous-alinéa 14 a) iv)
 - b. Ajouter l'alinéa d) suivant à l'article 14 :
 - d. PERSONNEL ASSOCIÉ. Il se compose de bénévoles, dont des anciens fonctionnaires de l'IICA qui offrent leurs services à l'Institut, et d'employés et d'agents contractuels détachés à l'IICA par des

institutions ou entités partenaires, conformément aux dispositions du Règlement du personnel.

2. De demander à la Direction générale de préparer un répertoire d'experts disponibles, dans le cadre de congés sabbatiques, pour offrir leurs services aux États membres dans le domaine de l'agriculture.

IICA/JIA/Res.402 (XII-O/03)
13 novembre 2003
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 402

**RAPPORT BIENNAL 2001-2002 DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL
DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.278 (03), « Rapport biennal 2001-2002 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) »,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à la clause neuf du Contrat constitutif du CATIE, ce dernier doit présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture un rapport biennal sur les éléments techniques, financiers et administratifs de son activité,

DÉCIDE :

1. De remercier le CATIE pour son document « Rapport biennal 2001-2002 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) ».
2. De féliciter le directeur général du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement pour le contenu et la présentation du rapport biennal.

IICA/JIA/Res.403 (XII-O/03)

13 novembre 2003

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 403**RAPPORT BIENNAL 2001-2002 DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES CARAÏBES (CARDI)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.279 (03), « Rapport biennal 2001-2002 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) »,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à la Convention du CARDI, cette organisation doit présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture un rapport biennal sur les éléments techniques, financiers et administratifs de son activité,

DÉCIDE :

1. De remercier le CARDI de son document, « Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) ».
2. De féliciter le directeur exécutif de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) pour le contenu et la présentation dudit rapport biennal.

IICA/JIA/Res.404 (XII-O/03)

13 novembre 2003

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 404

**PARTICIPATION AU FORUM DES AMÉRIQUES SUR LA RECHERCHE AGRICOLE
ET LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (FORAGRO)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

VU :

Le rapport contenant les conclusions de la III^e réunion internationale du Forum des Amériques sur la recherche agricole et le développement technologique (FORAGRO), tenue à Brasilia, Brésil, du 23 au 26 avril 2002, sous le thème « Agriculture et développement technologique : vers l'intégration des Amériques »,

CONSIDÉRANT :

Que le FORAGRO est un mécanisme continental qui facilite le dialogue, la concertation et les partenariats entre les secteurs public et privé, les universités et les ONG, les producteurs et les organismes internationaux de recherche agricole afin de promouvoir l'innovation technologique en agriculture et d'impulser et d'implanter un programme régional de recherche, et qui appuie la mise en œuvre des mandats émanés des Sommets des Amériques ainsi que des recommandations des réunions ministérielles sur l'agriculture et la vie rurale en ce qui a trait à la technologie;

Que les institutions de technologie des pays qui ont participé à la réunion du FORAGRO tenue à Brasilia en 2002 ont souligné le bien-fondé des efforts visant à consolider le FORAGRO en tant que mécanisme continental adéquat pour faciliter le dialogue entre les différents intervenants dans le changement technologique, et en tant que facteur pertinent pour favoriser l'intégration technologique des Amériques;

Que le FORAGRO a accompli un travail important pour promouvoir une vision commune de l'agriculture et du milieu rural ainsi que l'établissement d'un programme

régional de recherche et de développement technologique axé sur des questions d'intérêt commun présentant un caractère prioritaire pour l'action concertée des systèmes nationaux d'innovation technologique, facteur essentiel pour la modernisation de l'agriculture et le renforcement de sa compétitivité dans le contexte de la mondialisation et de la création des zones de libre-échange dans les Amériques;

Que le renforcement des systèmes nationaux précités et du système régional du FORAGRO est essentiel au succès des efforts déployés par les pays et l'IICA pour améliorer la compétitivité, la diversification de l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement et de la conservation des ressources naturelles,

DÉCIDE :

De prendre note du rapport contenant les conclusions de la III^e réunion internationale du FORAGRO et de demander aux États membres et à l'IICA de renforcer leur participation à ce forum.

IICA/JIA/Res.405 (XII-O/03)

13 novembre 2003

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 405

HOMMAGE À M^{me} JOCELYN THOMPSON

LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité de révision de la vérification constitue un important mécanisme du Conseil interaméricain de l'agriculture (« le Conseil »), tant pour conseiller directement le Directeur général dans la conduite administrative et financière de l'Institut que pour aider le Conseil lui-même dans la supervision administrative et financière de l'IICA;

Que les membres du Comité, désignés par les États membres, remplissent des fonctions importantes pour l'Institut,

DÉCIDE :

1. De remercier le Gouvernement de Trinité-et-Tobago pour l'appui dispensé par Mme Jocelyn Thompson, vérificatrice générale et secrétaire générale de la CAROSAI, qui a fait partie du Comité de révision de la vérification pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 2003.
2. De rendre hommage à Mme Thompson pour son excellent travail et son dévouement et de la remercier pour ses contributions à la consolidation du Comité de révision de la vérification et à la gestion administrative et financière de l'Institut.

IICA/JIA/Res.406 (XII-O/03)

13 novembre 2003

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 406**REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE
DE LA RÉPUBLIQUE DU PANAMA**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Les témoignages des délégués et autres participants à la Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, en ce qui a trait à l'accueil et à l'attention reçus du Gouvernement et du peuple du Panama,

DÉCIDE :

1. D'exprimer ses respectueux remerciements au Gouvernement et au peuple de la République du Panama pour l'hospitalité exceptionnelle qu'ils lui ont réservée, et d'adresser des remerciements tout particuliers à la Présidente de la République, Son Excellence Mme Mireya Moscoso, pour son honorable et illustre participation à cette manifestation, qui revêt une importance capitale pour l'agriculture et la vie rurale des Amériques.
2. D'exprimer à la Ministre du Développement agricole, Mme Lynette María Stanziola Apolayo, ses remerciements pour sa grande ouverture au dialogue constructif avec ses collègues et pour sa présidence juste et efficace, et d'étendre ces remerciements au personnel diligent des ministères du Développement agricole et des Affaires étrangères, ainsi qu'à l'Institut panaméen du tourisme, ainsi qu'à toutes les autres institutions publiques et privées de la République du Panama pour leur accueil cordial et pour le généreux appui qu'ils lui ont prodigué et qui a été déterminant pour le succès de la II^e Réunion ministérielle dans le cadre du processus des Sommets des Amériques et de la Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

SIGNATURE DU RAPPORT

**SIGNATURE DU RAPPORT DE LA DOUZIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

En application des dispositions de l'article 88 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture, il est procédé à la signature du rapport de la Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, en anglais, en espagnol, en français et en portugais, langues officielles de cette réunion, à 20 h, le treize novembre deux mille trois.

Le rapport et les résolutions adoptées seront soumises à une révision de style par le Secrétariat. Le rapport sera publié dans les quatre langues officielles de l'Institut, et versé dans la série Documents officiels.

Le Secrétaire technique déposera les originaux des résolutions et du rapport dans les archives de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et la Direction générale enverra la version officielle du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux pays associés, aux observateurs permanents et aux autres participants à la réunion.

Fait à Panama, République du Panama

Chelston W.D. Brathwaite
Directeur général de l'IICA

Lynette Stanziola
Ministre du Développement agricole
du Panama

ALLOCUTIONS

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, CHELSTON W. D. BRATHWAITE, PRONONCÉE À LA SÉANCE INAUGURALE

Introduction

Dans le discours que j'ai prononcé devant le Conseil interaméricain de l'agriculture le 26 novembre 2001, je soulignais que, compte tenu de la réalité d'aujourd'hui, l'IICA du XXI^e siècle « doit ouvrir un nouveau chapitre de la coopération technique, qui mettra l'accent sur l'efficacité opérationnelle, l'obligation de rendre des comptes, la gestion financière prudente, une meilleure utilisation de nos ressources humaines et une nouvelle dimension internationale des partenariats stratégiques ». Mardi, au début de la Réunion ministérielle, j'ai fait valoir que nous avons bel et bien progressé vers la réalisation de ces objectifs. Aujourd'hui, j'aimerais insister sur les raisons pour lesquelles ces changements étaient nécessaires et revenir sur certaines des mesures que nous avons prises pour moderniser l'Institut.

Le Secrétaire général des Nations Unies, l'honorable Kofi Annan, a dit que « lorsque les défis changent, nos réponses aux défis doivent également changer ». Ainsi en va-t-il avec le secteur agricole.

Le secteur agricole des Amériques du XXI^e siècle fait face aux défis que représentent la nécessité d'être compétitif et de produire des denrées à valeur ajoutée conformes aux normes d'innocuité des aliments et d'hygiène agricole exigées par le marché et les consommateurs. Le secteur agricole doit également fournir les éléments de base qui assureront la prospérité rurale afin de freiner l'exode des pauvres des zones rurales vers les villes. Les éléments moteurs de la nouvelle agriculture seront la mondialisation et la libéralisation des marchés, les nouvelles technologies et les préférences des consommateurs.

Face à ces nouvelles réalités, nous avons conclu qu'un organisme interaméricain spécialisé en agriculture doit s'employer à aider ses États membres à atteindre trois objectifs : le développement durable de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la prospérité des collectivités rurales des Amériques. Notre Plan à moyen terme tient compte de ces trois objectifs et vise à faire en sorte que l'Institut ajoute de la valeur au travail du secteur agricole de nos États membres.

M. Mario Seixas, notre Sous-directeur général adjoint, présentera un résumé des actions techniques que nous avons menées pour atteindre ces objectifs. Pour ma part, j'aimerais concentrer mon exposé sur les mesures administratives qui ont été prises pour moderniser l'Institut.

1. Réduction de la bureaucratie

Nous avons éliminé les centres régionaux, réduit de 36 à 24 les postes de gestion au siège, réduit de 10 % les coûts de fonctionnement du siège, regroupé les unités en une structure plus horizontale et plus efficace, et affecté 1,2 million de dollars des États-Unis, économisés grâce à ces mesures, au soutien d'activités de coopération technique dans les États membres en 2002 et 2003.

2. Nouvelle relation avec les États membres, basée sur la participation, l'obligation de rendre des comptes et la transparence

Le programme de travail de l'IICA dans chacun des États membres a été redéfini dans le cadre d'un processus auquel ont participé les ministres de l'agriculture et du développement rural, le secteur privé, le secteur universitaire et la société civile, et qui a conduit à la mise en place de programmes de coopération technique nationaux.

Des rapports nationaux sur la mise en œuvre des programmes ont été préparés et présentés aux autorités nationales dans le cadre d'un séminaire national. Les suggestions et observations reçues ont permis d'affiner et d'ajuster ces programmes. Cette démarche axée sur la participation, la transparence et l'obligation de rendre des comptes est devenue le trait distinctif de la présente administration.

3. Nouvelle politique en matière d'information et de communications

Une nouvelle politique en matière d'information et de communications a été instaurée pour faciliter le dialogue avec la communauté de l'agriculture et les États membres afin que tous soient informés en permanence des activités de l'Institut et des résultats de son travail.

Les documents relatifs au repositionnement, le Rapport sur les 100 premiers jours de l'administration, le Rapport du Directeur général pour 2002, les bulletins *IICA News* et *IICA Connection* (un bulletin électronique) doivent leur existence à cette nouvelle politique.

4. Nouvelle politique en matière de ressources humaines

Le rôle et les responsabilités des gestionnaires de l'IICA ont été redéfinis, notamment en ce qui concerne le représentant de l'IICA dans les États membres. La politique relative aux employés âgés de plus de 65 ans a été appliquée et une nouvelle politique d'évaluation du personnel, en vertu de laquelle le rendement individuel est évalué en fonction des objectifs de l'institution, a été mise en place.

Nous avons créé des récompenses pour reconnaître l'excellence et nous avons entrepris de mettre en œuvre une politique visant à renforcer la formation linguistique. Une éminente spécialiste en gestion des ressources humaines a été engagée en qualité de directrice de la gestion des ressources humaines; avec son équipe, elle examine actuellement les politiques de l'Institut en matière de ressources humaines, en vue de les moderniser.

5. Mesures visant à promouvoir une gestion financière prudente et une institution axée sur les résultats

Nous avons mis en œuvre une politique visant à faire en sorte que les ressources financières de l'Institut soient gérées correctement. Voici quelques-unes des mesures prises à cet égard :

- création d'une nouvelle unité chargée de la préparation du budget et du contrôle budgétaire,
- renforcement de la fonction de vérification interne de l'Institut avec la nomination d'un nouveau vérificateur interne et d'un vérificateur adjoint,
- attribution des responsabilités en matière de finances et d'administration au Sous-directeur général de l'Institut,
- distribution, à tous les gestionnaires, de nouvelles directives concernant la préparation du budget et la responsabilité comptable,
- création de la Direction de la gestion et de l'évaluation du rendement afin de faire en sorte que les mesures proposées soient mises en œuvre de manière efficace et économique, dans le but de convertir l'Institut en une institution axée sur les résultats.

6. Suivi des mandats reçus dans le cadre du Sommet des Amériques

Une Direction du suivi du processus des Sommets des Amériques a été créée, pour assurer un suivi approprié des mandats émanés du Sommet de Québec, de l'Assemblée générale de l'OEA et de la Déclaration de Bávaro. Cette unité a pour tâche de permettre l'échange d'informations et de faciliter les efforts conjoints avec les banques de développement, les organismes du système de l'OEA et d'autres organisations internationales qui sont des partenaires institutionnels dans le processus des Sommets, dans le cadre du Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques. Elle surveille également de manière efficace les mandats émanés du Troisième Sommet qui concernent l'agriculture et la vie rurale, et elle a apporté une immense contribution à l'organisation de cette Deuxième Réunion ministérielle.

7. Mesures visant à favoriser la coopération avec les organes directeurs

L'administration a renouvelé le mandat de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) et mis en place un système d'information en ligne pour lui permettre de consulter ses membres en permanence. En 2002, la Commission consultative s'est acquittée des tâches suivantes : i) elle a facilité l'adoption de six résolutions en instance d'approbation examinées lors de la Onzième réunion ordinaire du Conseil; ii) elle a encouragé le dialogue sur la situation financière de l'IICA et l'approbation du Programme-budget 2003; iii) elle a vérifié et contribué à améliorer la qualité et la viabilité politique de projets novateurs présentés par le Directeur général dans les domaines du commerce agricole, de l'agrobusiness, de l'innocuité des aliments et de l'enseignement agricole. Par la suite, ces projets ont été approuvés par le Comité exécutif, lors de sa Vingt-deuxième réunion ordinaire.

8. Promotion d'un nouveau programme interaméricain sur le commerce, l'agrobusiness et l'innocuité des aliments

L'administration a présenté un nouveau programme interaméricain sur le commerce, l'agrobusiness et l'innocuité des aliments au Comité exécutif, qui a donné son approbation. Ce programme a pour objet de renforcer les capacités commerciales, d'approfondir les |||||compétences en matière de négociation, de fournir de l'information et un soutien pour aider les États membres à se conformer aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, et de fournir un soutien technique et autre en vue de la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). Des spécialistes régionaux dans les domaines du commerce agricole et de l'agrobusiness ont été engagés pour aider à la mise en œuvre des programmes nationaux dans ces domaines et un bureau chargé d'appuyer ce nouveau programme est en voie d'être installé à Miami. Ce bureau assurera le lien entre les économies développées et les économies en développement pour tout ce qui concerne le commerce agricole.

9. Poursuite du soutien dans les domaines de la protection sanitaire agricole, du développement rural durable, de la technologie et de l'innovation, de l'information et des communications, et de l'enseignement et de la formation

Dans le contexte du Plan à moyen terme 2002-2006, l'administration a continué d'offrir son soutien dans ces domaines qui constituent les domaines de travail traditionnels de l'IICA. Une nouvelle importance a été donnée à chacun d'entre eux avec la nomination de spécialistes régionaux chargés d'appuyer les actions nationales. L'accent est mis sur les technologies de l'information et des communications qui font maintenant partie intégrante des nouveaux programmes.

Dans le domaine de l'enseignement et de la formation, nous accordons une attention particulière à l'enseignement à distance, pour lequel de nouveaux outils de communication sont mis au point. S'agissant de la protection sanitaire agricole, nous avons réalisé une évaluation dans le but de renforcer cet important domaine de travail.

10. Renforcement des partenariats stratégiques

L'administration fait du renforcement des partenariats stratégiques un objectif fondamental dans ses efforts pour promouvoir un développement durable de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la prospérité des collectivités rurales des Amériques. Un nouvel accord a été conclu avec l'Organisation panaméricaine de la santé et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Par ailleurs, l'Institut a renouvelé son engagement à travailler avec le Groupe inter-organismes pour le développement rural et établi des liens de travail avec d'autres organismes internationaux, régionaux et nationaux de partout dans les Amériques.

Les résultats de ces initiatives sont présentés dans notre rapport *Working Together* qui a été distribué. La réinstallation de notre bureau des États-Unis dans le bâtiment de l'OEA à Washington, D. C., fait partie d'une initiative stratégique qui nous permettra de travailler plus étroitement avec l'OEA là où une action conjointe peut contribuer de façon substantielle à la promotion du développement agricole durable.

Les progrès que nous avons réalisés dans le repositionnement de l'Institut face aux défis du XXI^e siècle peuvent se résumer ainsi : i) mise en place d'une nouvelle structure basée sur un cadre de gestion intégré; ii) instauration d'un système de gestion du rendement axé sur les résultats; iii) renforcement des mécanismes de gouvernance institutionnelle et de gestion; iv) réduction de la bureaucratie; v) promotion de la prudence financière et de l'obligation de rendre des comptes; vi) promotion de principes et de valeurs fondamentaux, tels que la flexibilité, l'obligation de rendre des comptes, l'engagement, l'efficacité, la tolérance et l'esprit de service; vii) attachement à la solidarité interaméricaine et à l'équité sociale; viii) établissement d'une nouvelle relation avec nos États membres, basée sur la participation, l'obligation de rendre des comptes et la transparence; ix) mise en place de nouvelles politiques en matière de ressources humaines, notamment d'un code d'éthique; x) renforcement des partenariats stratégiques.

L'IICA réitère son engagement à soutenir ses États membres dans leurs efforts pour assurer le développement durable de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la prospérité des collectivités rurales des Amériques.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, CHELSTON W. D. BRATHWAITE,
PRONONCÉE À LA SÉANCE DE CLÔTURE**

Nous voici arrivés au terme de trois jours d'intenses discussions centrées sur la recherche de mécanismes qui permettront aux pays des Amériques de formuler des stratégies et de mettre au point les instruments nécessaires, conformément au Plan d'action AGRO 2003-2015, pour promouvoir la modernisation de l'agriculture et la prospérité des collectivités rurales, en unissant les efforts des gouvernements, de la société civile et des organisations internationales.

Je suis persuadé que, en vertu du Plan, les pays qui se débattent avec des taux de pauvreté élevés dans les campagnes, les économies de petite taille qui s'emploient à devenir plus compétitives et à participer de manière plus effective aux processus d'intégration, les nations qui affichent de grands déséquilibres entre la ville et la campagne, et même les économies des pays développés trouveront des moyens de s'attaquer à leurs priorités et de résoudre les problèmes fondamentaux qui touchent leurs sociétés.

Le Plan doit devenir un puissant instrument de transformation et une proclamation de la solidarité interaméricaine.

Cette Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture nous a fourni l'occasion d'adopter des décisions importantes sur des questions touchant les finances, le budget et la gestion de l'Institut. Ces décisions sont essentielles si nous voulons poursuivre la modernisation de l'IICA et la mise en place de mécanismes d'action conjointe avec d'autres institutions, qui nous permettront de répondre plus efficacement aux besoins de nos 34 États membres.

Auparavant, les réunions du Conseil interaméricain de l'agriculture duraient trois jours complets qui étaient consacrés à l'examen de questions internes, principalement à caractère administratif. Cette année, la réunion a été tenue à la suite de la Deuxième Réunion ministérielle. L'importance des sujets traités et les importants progrès accomplis pendant ces deux jours sont une source de satisfaction et laissent entrevoir un nouveau *modus operandi* pour les futures réunions des ministres de l'agriculture des Amériques et du Conseil interaméricain de l'agriculture, en tant qu'organe directeur de l'IICA.

Avec une institution intergouvernementale comme l'IICA, qui fait partie intégrante du système de l'OEA, avec des bureaux dans chaque État membre, et qui est plus en mesure que jamais de s'attaquer aux enjeux de la modernisation de l'agriculture et de l'amélioration du niveau de vie dans les campagnes, je suis convaincu que les pays des Amériques sont en

meilleure position que d'autres régions du monde pour relever les défis complexes et profiter des occasions qui ont été au cœur des débats intenses tenus pendant ces réunions.

En ma qualité de Directeur général de l'Institut, j'ai eu le privilège de participer aux délibérations des États membres qui, en fin de compte, sont les « propriétaires » de cette grande institution. Étant donné l'importance des engagements pris par les gouvernements représentés ici, je tiens à profiter de l'occasion pour affirmer que moi-même, et tous les membres de la Direction générale, soutiendrons les États membres dans leurs efforts pour s'acquitter des mandats qui leur ont été confiés à la suite de la Deuxième Réunion ministérielle et pour mettre en œuvre les résolutions approuvées durant la présente réunion du Conseil.

Mesdames et Messieurs les Ministres et Secrétaires, l'IICA est prêt et disposé à appuyer, dans ses domaines de compétence et dans le respect le plus strict des mandats des gouvernements, l'ambitieux programme énoncé dans le Plan d'action AGRO 2002-2015 afin de promouvoir l'agriculture et le bien-être des collectivités rurales.

Nous espérons que les décisions que chaque gouvernement et chaque institution adoptera pour concrétiser cette nouvelle vision de l'agriculture et du monde rural, deux éléments essentiels à la transformation et au progrès de nos sociétés, contribueront à la réalisation des progrès que les collectivités rurales des Amériques et les producteurs ruraux attendent à juste titre.

Dans le cadre de cet effort, nous devons renforcer les initiatives interinstitutionnelles. À cette fin, nous prenons l'engagement de continuer à soutenir des mécanismes novateurs qui facilitent les efforts conjoints, tels que le Groupe inter-organismes pour le développement rural et le FORAGRO, efforts qui se sont révélés efficaces pour unir les capacités des organismes nationaux et internationaux prêts à travailler ensemble à la réalisation d'objectifs communs.

Je suis tout particulièrement heureux de la participation à la présente réunion de représentants de nombreuses institutions telles que la BID, la Banque mondiale, le FIDA, la FAO, la CEPALC, la GTZ, l'USAID, le Groupe inter-organismes pour le développement rural et d'autres institutions au tout premier rang de l'innovation technologique dans les Amériques, comme le FORAGRO, le CATIE et le CARDI.

Maintenant, plus que jamais, les gouvernements et la Direction générale doivent travailler en étroite collaboration pour rendre l'IICA plus fort en termes d'excellence technique, de solvabilité financière et de capacités de gestion afin de faire en sorte que notre soutien aux États membres leur permette de remplir leurs engagements interaméricains.

Les actions de l'IICA seront menées dans le cadre des programmes nationaux et régionaux établis de concert avec les gouvernements et les institutions publiques et privées des États membres.

Madame la Ministre du Développement agricole, je tiens à vous remercier pour votre remarquable leadership, et je tiens à remercier également votre personnel pour l'excellente coopération qu'il nous a offerte. Ce sont là deux atouts qui ont été essentiels au succès de cet événement.

Permettez-moi d'exprimer ma gratitude aux ministres et secrétaires pour leur participation active et leurs observations éclairantes qui ont apporté beaucoup à nos débats.

Je remercie également tous les orateurs, dont les exposés n'ont pas manqué de nous faire réfléchir.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, j'aimerais remercier les membres des secrétariats de l'IICA, de notre personnel du siège, du bureau du Panama et des autres bureaux de l'IICA dans les Amériques. C'est avec un grand dévouement et dans un magnifique esprit de camaraderie que tous et toutes ont préparé et coordonné cette réunion.

Nous avons rencontré plusieurs d'entre eux ici, dans la salle de réunion et dans les couloirs, mais ils étaient nombreux à travailler dans les coulisses. Ils sont tous venus pour travailler ensemble, comme les membres d'une même famille, la famille de l'IICA. Nous leur devons un grand merci à tous.

Je vous remercie.

ANNEXES

ANNEXE 1

DEUXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE SUR L'AGRICULTURE ET LA VIE RURALE TENUE DANS LE CADRE DU PROCESSUS DES SOMMETS DES AMÉRIQUES PANAMA, 11 ET 12 NOVEMBRE 2003

1. LE PROCESSUS MINISTÉRIEL 2001-2003

Les ministres de l'agriculture et leurs délégués ont amorcé, en 2001, un processus de dialogue national et international en vue de forger des consensus interaméricains en réponse aux mandats relatifs à l'agriculture et à la vie rurale émanés du Troisième Sommet des Amériques. En dictant ces mandats, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu l'importance de l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale dans le développement intégré des pays.

Le processus ministériel a conduit à l'adoption d'importants accords hémisphériques qui ont été signés dans le cadre des Première et Deuxième Réunions ministérielles sur l'agriculture et la vie rurale tenues en République dominicaine (2001) et au Panama (2003). Ces réunions font partie de la nouvelle architecture institutionnelle issue du processus des Sommets des Amériques; elles contribuent à la mise en œuvre et au suivi des plans d'action qui se dégagent des Sommets, et elles aident à faire en sorte que les chefs de file du secteur de l'agriculture s'entendent sur des actions stratégiques pour l'agriculture et la vie rurale et formulent des propositions en vue de l'adoption de nouveaux mandats visant l'amélioration de ce secteur.

Le Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques dans le domaine de l'agriculture (GRICA) - le forum continental des délégués ministériels de l'agriculture - a joué un rôle de premier plan dans le dialogue et dans l'établissement d'un consensus entre les pays de l'hémisphère sur les actions stratégiques qui sont au cœur des accords ministériels interaméricains. À cet égard, le GRICA a réalisé un travail systématique et continu depuis 2001, en utilisant une tribune électronique et en se réunissant plusieurs fois au Costa Rica (2001 et 2003) et au Panama (2003).

Lors de leur Première Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale, les ministres ont adopté le premier accord hémisphérique : la « *Déclaration ministérielle de Bávaro pour l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale dans les Amériques* ». Dans la Déclaration, les ministres mettent en relief les questions cruciales sur lesquelles il est urgent de se pencher pour améliorer l'agriculture et la vie rurale; ils y expriment également leur volonté d'impulser

un programme d'action commun et des initiatives conjointes avec les partenaires institutionnels du processus des Sommets, les institutions de développement internationales et les gouvernements coopérants.

Le processus amorcé en 2001 s'est poursuivi avec un dialogue continental pendant l'année 2003, sous la direction des délégués ministériels de l'agriculture. Ce dialogue a conduit à l'adoption par les ministres, lors de la Deuxième Réunion ministérielle, du *Plan d'action AGRO 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale des Amériques*. Ce Plan AGRO constitue le programme commun qui sera utilisé par les pays pour élaborer les plans d'action nationaux et régionaux.

2. LA DEUXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE

2.1 LE CONTEXTE HÉMISHÉRIQUE⁵

- Allocution de M. Eligio Jáquez, Ministre de l'Agriculture de la République dominicaine et Président de la Première Réunion ministérielle
- Allocution de M^{me} Lynette Stanziola, Ministre du Développement agricole du Panama et Présidente de la Deuxième Réunion ministérielle
- Discours de M. Chelston W.D. Brathwaite, Directeur général de l'IICA
- Discours de Son Excellence M^{me} Mireya Moscoso, Présidente de la République du Panama
- Allocution de M. César Gaviria, Secrétaire général de l'OEA
- Rapport intitulé « De Bâvaro à Panama », M. Chelston W.D. Brathwaite, Directeur général de l'IICA

2.2 LES DIALOGUES MINISTÉRIELS

- **LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA VIE RURALE DE L'AVENIR FACE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT POUR LE MILLÉNAIRE**

Pour un contexte socio-économique favorable à l'agriculture

Exposé : M. José María Figueres, Directeur général du Forum économique mondial et ancien président du Costa Rica

Interventions : El Salvador, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Uruguay

⁵ Les allocutions sont disponibles sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.iica.int/cumbres/ReunionMinisterial-2003.asp>

- **LES THÈMES STRATÉGIQUES DU PROGRAMME HÉMISPHERIQUE POUR L'AGRICULTURE ET LA VIE RURALE**

Agriculture et commerce dans les Amériques

Exposés : États-Unis d'Amérique, Argentine, Brésil

Interventions : Costa Rica, Sainte-Lucie, Barbade et Équateur

Biotechnologie : son importance pour l'avenir de l'agriculture

Exposé : Mexique

Interventions : Grenade, Nicaragua, Saint-Kitts-et-Nevis

Sécurité alimentaire et lutte contre la pauvreté et la faim

Exposé : Guatemala

Interventions : Dominique, Venezuela, Saint-Kitts-et-Nevis, Jamaïque, Panama, Costa Rica, Pérou, El Salvador, Équateur, Nicaragua

Promotion de la prospérité rurale dans les Amériques

Exposés : Bolivie, Honduras

Interventions : Bahamas, Guyana, Haïti

- **LES EXPÉRIENCES DANS LES RÉGIONS ET LES PAYS**

L'expérience du Conseil agricole centraméricain (CAC) : pour un consensus régional sur les politiques relatives à l'agriculture et à la vie rurale.

Exposé : Belize, présidence du CAC

L'expérience de l'Alliance des Caraïbes pour le développement durable de l'agriculture et du milieu rural : dialogue et consensus entre les principaux intervenants du secteur de l'agriculture sur les plans national et régional

Exposé : Jamaïque, présidence de l'Alliance

Stratégie de mise en œuvre dans les pays

L'expérience du Chili : une stratégie à long terme basée sur une politique nationale pour l'agriculture

Exposé : Chili

L'expérience du Pérou : une approche intégrée du développement territorial. L'expérience de la vallée du Huaura

Exposé : Pérou

3. ADOPTION ET SIGNATURE DU PLAN D'ACTION AGRO 2003-2015

La présidente de la Réunion ministérielle, M^mc Lynette Stanziola, a soumis aux ministres le *Plan d'action AGRO 2003-2015 pour l'agriculture et la vie rurale des Amériques*, en vue de son adoption. Le Plan d'action est le fruit du consensus auquel sont parvenus les membres du Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques dans le domaine de l'agriculture (GRICA), un forum composé des délégués ministériels de l'agriculture.

À la demande du Mexique, le Plan a été approuvé par acclamation, compte tenu de l'imposant processus de dialogue auquel ont participé les délégués ministériels au Costa Rica (septembre 2003) et au Panama, les 10, 11 et 12 novembre, dans le cadre de séances tenues en marge de la Réunion ministérielle.

Répondant à l'aimable invitation de M^mc Mireya Moscoso, Présidente de la République du Panama, les ministres ont procédé à la signature du Plan lors d'une cérémonie tenue au Palacio de las Garzas, siège de la présidence de la République. Ont signé, en qualité de témoins d'honneur, M^mc Mireya Moscoso, M. Harmodio Arias, Ministre des Affaires étrangères de la République du Panama et M. Chleston W.D. Brathwaite, Directeur général de l'IICA.

4. RÉSULTATS OBTENUS

4.1 Les grands consensus hémisphériques en vue de l'amélioration du secteur agricole

Les ministres et secrétaires de l'agriculture des Amériques, réunis à Panama, République du Panama, les 11 et 12 novembre 2003, à l'occasion de la Deuxième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques,

ont adopté le
Plan d'action AGRO 2002-2015 pour l'agriculture et la vie rurale des Amériques,
ainsi que le Programme continental 2003-2005

Ce faisant,

- ✓ ils ont souscrit à la ***vision commune de l'agriculture et de la vie rurale à l'horizon 2015***;
- ✓ ils ont réaffirmé leur engagement, énoncé dans la Déclaration ministérielle de Bâvaro, à l'égard des ***objectifs stratégiques*** que constituent la prospérité rurale, la sécurité alimentaire, l'insertion internationale et l'intégration régionale de l'agriculture, la protection sanitaire agricole et l'innocuité des aliments, et le développement durable de l'agriculture et du milieu rural;
- ✓ ils se sont engagés à promouvoir, de concert avec les intervenants du secteur agricole et d'autres organisations liées au développement de l'agriculture et du milieu rural, les actions stratégiques définies dans le ***Programme continental 2003-2005*** dans le but de progresser vers la prospérité rurale, la sécurité alimentaire et le développement durable de l'agriculture et du milieu rural, conformément au mandat dicté par les chefs d'État et de gouvernement lors du Troisième Sommet des Amériques;
- ✓ ils ont mis en évidence que le Plan d'action AGRO 2003-2015 traduit l'intention des pays membres de travailler à la concrétisation de la vision commune, étant entendu que les gouvernements nationaux sont les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan d'action, à la lumière de leurs engagements internationaux et des accords auxquels ils sont partie, et ils ont adopté des mesures pour assurer la ***mise en œuvre et le suivi*** du Plan, telles que : i) l'élaboration de six programmes continentaux biennaux pour la période 2003-2015; ii), la définition d'indicateurs qui permettront de mesurer les progrès accomplis; iii) la préparation de rapports nationaux sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes, et iv) un appel lancé aux institutions internationales et aux gouvernements coopérants pour qu'ils coordonnent leurs stratégies en fonction de la mise en œuvre du Plan.
- ✓ ils ont défini l'agriculture et la vie rurale, aux fins du Plan AGRO et des plans d'action régionaux et nationaux qui en assurent la mise en œuvre, en fonction des aspects qui déterminent deux grands axes pour l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale : la conception systémique et la perspective du développement durable. La

conception systémique de l'agriculture et de la vie rurale englobe les territoires ruraux, les chaînes de production et de commercialisation agricoles et le milieu national et international. La *perspective du développement durable* prend en compte les différences entre les pays et les régions de l'hémisphère, dans les dimensions productivo-commerciale, écologico-environnementale, socio-culturelle et humaine, et politico-institutionnelle.

4.2 La contribution de la Deuxième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale au Sommet extraordinaire des Amériques

Dans le but de consolider la place accordée à l'agriculture et à la vie rurale dans les délibérations du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des Amériques, le Directeur général de l'IICA, à titre de secrétariat de la Réunion ministérielle, a présenté les résultats de la Deuxième Réunion ministérielle au Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets (GRIC) – forum des coordonnateurs nationaux des Sommets – lors de sa réunion tenue du 8 au 10 décembre 2003.

En plus de faire connaître le Plan AGRO 2002-2015 pour l'agriculture et la vie rurale des Amériques, le Directeur général de l'IICA a souligné l'importance de ce Plan comme instrument pour permettre d'atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire d'ici à 2015 et les objectifs du Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques. À cet égard, afin d'apporter une contribution aux travaux du GRIC, le Directeur général a exprimé les points de vue suivants :

- ✓ En Amérique latine, des millions d'habitants vivent en milieu rural et une grande partie d'entre eux, comme nous le savons, vivent dans la pauvreté. D'autres luttent pour préserver leurs moyens de subsistance, qui sont principalement liés à l'agriculture, et de nouvelles vagues de jeunes et de personnes sans emploi réclament des possibilités de travailler en milieu rural. L'absence de développement, comme la Déclaration et le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques le démontrent amplement, favorise l'exode des populations rurales ou incite certains à se lancer dans des activités productives, commerciales et politiques illicites, surtout en milieu rural.
- ✓ Si les zones rurales ne deviennent pas plus attrayantes pour leurs habitants en général, si l'on n'arrive pas à établir un nouvel équilibre « ville-campagne », l'exode des populations rurales vers les villes se transformera en bombe à retardement qui pourrait sonner le glas de la gouvernance, déjà bien précaire dans de nombreuses villes, un phénomène qui, dans certains cas, commence à s'étendre à l'ensemble du pays. Sans paix sociale, il sera très difficile d'arrêter les situations de violence qui surgissent dans un grand nombre de pays des Amériques.

- ✓ La seule façon de réduire et de renverser finalement le flux migratoire et, partant, de progresser vers une gouvernance démocratique qui commence à sembler chose du passé, consiste à apporter des changements importants dans le modèle de développement, dans les stratégies et les politiques adoptées pour appliquer ce modèle et, surtout, dans le cadre institutionnel – des changements qui permettront de mettre un terme à l'isolement croissant du milieu rural et d'ouvrir la voie à un développement intégré dans nos pays.
- ✓ Il est urgent de déployer des efforts soutenus pour améliorer les conditions de vie des populations rurales. Deux outils nous semblent essentiels à la réussite d'une telle entreprise : i) la promotion des investissements dans les zones rurales, et ii) la création d'un environnement propice à l'amélioration durable de l'agriculture.

ANNEXE 2

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL

IICA/JIA/Doc.270(03)rev

1. **Programme de travail provisoire de la réunion**
IICA/JIA/Doc.271(03)
2. **Politique institutionnelle**
 - 1.2 Allocution du Directeur général
 - 2.2 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan à moyen terme 2002-2006 de l'IICA
IICA/JIA/Doc.272(03)
3. **Questions budgétaires et financières**
 - 3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA pour 2001 et 2002
IICA/JIA/Doc.273(03)
 - 3.2 Huitième et neuvième rapports du Comité de révision de la vérification (CRV)
IICA/JIA/Doc.274(03)
 - 3.3 Financement de l'IICA:
 - Recommandations du Comité exécutif au sujet du recouvrement des arriérés de quotes-parts
IICA/JIA/Doc.275a(03)
 - Recommandations du Comité exécutif au sujet des mesures à prendre en vue de la restructuration des finances de l'Institut
IICA/JIA/Doc.275b(03)
 - 3.4 Programme-budget 2004-2006
IICA/JIA/Doc.276(03)
 - 3.5 Budget extraordinaire financé par le Sous-fonds général
IICA/JIA/Doc.277(03)

4. Contribution des organismes internationaux à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de Bâvaro (paragraphe 20)

- 4.1 Le Groupe inter-organismes pour le développement rural *(Sans numéro)*
- 4.2 Le Forum des Amériques sur la recherche agricole et le développement technologique FORAGRO *(Sans document)*
- 4.3 Rapport biennal 2001-2002 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) *IICA/JIA/Doc.278(03)*
- 4.4 Rapport biennal 2001-2002 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) *IICA/JIA/Doc.279(03)*

5. Organes de direction de l'IICA

- 5.1 Suivi de la mise en œuvre des résolutions de la Onzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture *IICA/JIA/Doc.280(03)*
- Suivi de la mise en œuvre des résolutions des Vingt-deuxième et Vingt-troisième réunions ordinaires du Comité exécutif *IICA/JIA/Doc.281(03)*
- 5.2 Mécanisme de roulement automatique pour la désignation des représentants du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) auprès du Conseil d'administration et du Conseil supérieur du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) *IICA/JIA/Doc.282(03)*

6. Autres questions institutionnelles

- 6.1 Projet de modifications aux articles 22, 65, 87 et 88 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture *IICA/CE/Doc.284(03)*

6.2 Projet de renouvellement du mandat de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)

IICA/CE/Doc.285(03)

- Rapport sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) 2003.

Document d'information

7. Questions diverses

Signature de l'« Accord de coopération technique entre l'IICA et les ministres de l'Agriculture de l'Amérique centrale, du Mexique et de la République dominicaine en vue de renforcer le fonctionnement du CORECA »

ANNEXE 3

LISTE DE PARTICIPANTS

Deuxième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale tenue dans le cadre du processus des Sommets des Amériques

Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture

ÉTATS MEMBRES DE L'INSTITUTE

ANTIGUA ET BARBUDA

Winston D. Burleigh
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Lands and
Fisheries
Tel.: (268) 462 1213
Fax: (268) 562 1303
ministry_agriculture@hotmail.com

ARGENTINE

Miguel Santiago Campos
Secretario de Agricultura, Ganadería,
Pesca y Alimentos
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Pesca y Alimentos
Tel.: (54 11) 4349 2500
Fax: (54 11) 4349 2504
mscampos@sagpya.minproduccion.gov.ar

Gerardo Luis Petri
Coordinador de Área Multilateral
Dirección de Relaciones
Agroalimentarias
Internacionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Pesca y Alimentos
Tel.: (5411) 4349 2254
Fax: (5411) 4349 2244
gpetri@sagpya.minproduccion.gov.ar

Carlos Agatiello
Asesor de Relaciones Institucionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Pesca y Alimentación
Tel.: (54-11) 4349 2542
Fax: (54-11) 4349 2543
caraga@sagpya.minproduccion.gov.ar

BAHAMAS

V. Alfred Gray
Minister of Agriculture, Fisheries and
Local Government
Ministry of Agriculture and Fisheries and
Local Government
Tel.: (242) 325 7502
Fax: (242) 322 1767
alfredygray@bahamas.gov.bs

Camille F. Johnson Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture, and Fisheries and
 Local Government
 Tel.: (242) 325 7502
 Fax: (242) 322 1767
 camillejohnson@bahamas.gov.bs

BARBADE

Erskine R. Griffith GCM, JP
 Minister of Agriculture and Rural
 Development
 Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 Tel.: (246) 428 4061
 Fax: (246) 420 8444
 minagric@caribsurf.com

Carston Simmons
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 Tel.: (246) 428 4065
 Fax: (246) 420 8444
 minagric@caribsurf.com2

BELIZE

Servulo Baesa
 Minister of Agriculture and Fisheries
 Ministry of Agriculture and Fisheries
 Tel.: (501) 822 2330
 Fax: (501) 822 2402
 sbaeza@hotmail.com

Hugh O'Brien
 Chief Agriculture Officer
 Ministry of Agriculture and Fisheries
 Tel.: (501) 822 2330
 Fax.: (501) 822 2409
 hugh@btl.net

BOLIVIE

Diego Montenegro
 Ministro de Asuntos Campesinos y
 Agropecuarios
 Ministerio de Asuntos Campesinos y
 Agropecuarios
 Tel.: (591 2) 220 3980
 Fax: (591 2) 237 5919
 correspondencia@macia.gov.bo

D. Jorge Kohler Salas
 Embajador Extraordinario y
 Plenipotenciario
 Embajada de Bolivia en la República
 de Panamá
 Ciudad de Panamá

Alan Bojanic
 Asesor General
 Ministerio de Asuntos Campesinos y
 Agropecuarios
 Tel.: (591 2) 236 1396
 Fax: (591 2) 237 5919
 alanbojanic@techemail.com

BRÉSIL

Roberto Rodrigues
 Ministro de Estado da Agricultura,
 Pecuária e Abastecimento
 Ministério de Estado da Agricultura,
 Pecuária e Abastecimento
 Tel.: (55 61) 226 5161
 Fax: (55 61) 226 8091
 gm@agricultura.gov.br

Edilson Guimarães
Diretor do Departamento de Planejamento
e Economia Agrícola
Ministério da Agricultura, Pecuária e
Abastecimento
Tel.: (55 61) 223 5909
Fax: (55 61) 225 4726
edguima@agricultura.gov.br

Luiz Fernando de Athayde
Chefe da Assessoria Internacional
Ministério da Agricultura, Pecuária
e Abastecimento
Tel.: (5561) 225 4783
Fax: (5561) 225 4738
athayde@agricultura.gov.br

CANADA

David Adam
Ambassador to Panama
Canadian Embassy
Ciudad de Panamá
Tel.: (507)264 7115
Fax: (507)263 8083
david.adam@dfait-maeci-gc.ca

Sean Malone
Deputy Director
Programs and Multilateral Affairs
Division, Agriculture and Agri-Food
Canada
Tel.: (613) 759 7531
Fax: (613) 759 6690
malones@agr.gc.ca

Maria Lo
Senior Multilateral Affairs Officer
Global Affairs Bureau
Agriculture and Agri-Food Canada
Tel.: (613) 759 7729
Fax: (613) 759 7504
lom@agr.gc.ca

Chantal Labelle
Counsellor
Canadian Embassy in Costa Rica
Sabana Sur, detrás de la Contraloría
Oficentro Ejecutivo
San José, Costa Rica

CHILI

Jaime Campos Quiroga
Ministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura
Tel.: (562) 393 5186
Fax: (562) 696 4496
mecastro@minagri.gob.cl

Carlos Furche Guajardo
Director Nacional de la Oficina
de Estudios y Políticas Agrarias -
ODEPA
Ministerio de Agricultura
Tel.: (562) 397 3092
Fax: (562) 687 3619

Igor Garafulic Olivares
Director de Asuntos Internacionales
Oficina de Estudios y Políticas Agrarias
Ministerio de Agricultura
Tel.: (562) 397 3092
Fax: (562) 687 3619
igarufli@opepa.gob.cl

Dionisio Faulbaum
 Jefe de Gabinete
 Ministerio de Agricultura
 Tel.: (562) 393 5186
 Fax: (562) 696 4496
dfaulbau@minagri.gob.cl

Ema Laval
 Profesional del Departamento de
 Política Agraria – ODEPA
 Ministerio de Agricultura
 Tel.: (562) 397 3041
 Fax: (562) 397 3044
elaval@odepa.gob.cl

COSTA RICA

Rodolfo Coto Pacheco
 Ministro de Agricultura y Ganadería
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tel.: (506) 231 5311
 Fax: (506) 232 2103
lignacio@ns.mag.go.cr

Salvador Monge
 Asesor Principal del Ministro
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tel.: (506) 231 1051
 Fax: (506) 232 0677
smonge@mag.go.cr

Vera Violeta Castro Castro
 Embajadora Extraordinaria y
 Plenipotenciaria de Costa Rica en la
 República de Panamá
 Embajada de Costa Rica en la República
 de Panamá
 Ciudad de Panamá, Panamá
 Tel.: (507) 264 2980
veracastrocastro@hotmail.com

DOMINIQUE

Vince Henderson
 Minister of Agriculture and the
 Environment
 Government of the Commonwealth of
 Dominica
 Tel.: (767) 448 2401
 Fax: (767) 448 7999
vhendo@cwdom.dom

ÉQUATEUR

Sergio Seminario Ministro de Agricultura
 y Ganadería
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tel.: (593 2) 250 4433
 Fax: (593 2) 250 0873
ministro@mag.gov.ec

John Alarcón Pozo
 Embajador Extraordinario y
 Plenipotenciario
 Embajada de Ecuador en la República de
 Panamá
 Tel.: (507) 264 2654
 Fax: (507) 223 0159
johnalarconpozo@hotmail.com

EL SALVADOR

Salvador E. Urrutia Loucel
 Ministro de Agricultura y Ganadería
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tel.: (503) 288 9983
 Fax: (503) 288 5040
s.urrutia@salnet.net

Edward Ventura
Asistente del Ministro
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (503) 241 1758
Fax: (503) 288 5040
eventura@mag.gob.sv

ÉTATS-UNIS D' AMÉRIQUE

James G. Butler
Deputy Under Secretary
Farm and Foreign Agricultural Services
United States Department of Agriculture
Tel.: (202) 720 7107
jim.butler@usda.gov

Daniel W. Cento
Alternate Representative
United States Mission to the Organization
of American States (OAS)
U.S Department of State
Tel.: (202) 647 9907
Fax: (202) 647 0911
centodw@state.ov

Craig Fedchock
Chief of Staff
Office of the Deputy Administrator
International Services, Animal and
Plant Health Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
Tel.: (202) 720 4298
Fax: (202) 690 1484
craig.t.fedchock@usda.gov

Charles R. Bertsch
Deputy Director
Multilateral Trade Negotiations Division
International Trade Policy, Foreign
Agricultural Service
U. S. Department of Agriculture
Tel.: (202) 720 6278
Fax: (202) 720 1139
Charles.Bertsch@usda.gov

Stephen J. Hawkins
International Relations Advisor
Office of International Affairs
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
Tel.: (202) 690 1022
Fax: (202) 720 3157
Stephen.Hawkins@usda.gov

Marianne McElroy
International Relations Advisor
International Organization Affairs
Division
Foreign Agricultural Service
U.S. Department of Agriculture
Tel.: (202) 690 1522
Fax: (202) 690 1841
Marianne.McElroy@fas.usda.gov

Susan Sadocha
International Relations Advisor
International Organization Affairs
Division
Foreign Agricultural Service
U.S. Department of Agriculture
Tel.: (202) 690 0855
Fax: (202) 690 1841
Susan.Sadocha@usda.gov

John P. Passino
Office of the Administrator
Foreign Agricultural Service
U.S. Department of Agriculture
Tel.: (202) 720 7381
Fax: (202) 690 1524
john.passino@usda.gov

Alan D. Hrapsky
Agregado Agrícola
Oficina de Asuntos Agrícolas
Embajada de los Estados Unidos de
América en Costa Rica
Tel.: (506) 231 6483
Fax: (506) 232 7709
Alan.Hrapsky@usda.gov

Hugo Salazar
Agricultural Specialist
USDA/FAS/American Embassy Panama
Ciudad de Panamá, Panamá
Tel.: (507) 207 7297
Fax: (507) 225 4209
usembfas@cwpanama.net

GRENADE

Malachy Dottin
Director of Research and Development
Ministry of Agriculture, Forestry, Lands
and Fisheries
Tel.: (473) 440 3083
Fax: (473) 440 4191
malachy@hotmail.com

GUATEMALA

Carlos Roberto Sett Oliva
Ministro de Agricultura, Ganadería y
Alimentación
Ministerio de Agricultura, Ganadería y
Alimentación
Tel.: (502) 362 4753
Fax: (502) 332 8302
carlosetto@hotmail.com

Bernardo López
Coordinador de Políticas
Ministerio de Agricultura, Ganadería y
Alimentación
Tel.: (502) 360 4433
Fax: (502) 361 7783
blopez@maga.gob.gt
lopezbernardo@usa.net

Gissela Godinez Sazo
Embajadora Extraordinaria y
Plenipotenciaria de Guatemala en la
República de Panamá
Embajada de Guatemala en la República
de Panamá
Ciudad de Panamá, Panamá
Tel.: (507) 269 3406
Fax: (507) 223 1922
embpanama@minex.gob.gt

Fernando García-Merlos
Cónsul
Embajada de Guatemala en Panamá
Ciudad de Panamá, Panamá
Tel.: (507) 269 3406
Fax: (507) 223 1922
embpanama@minex.gob.gt

GUYANA

Satyadeow Sawh
Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture
Tel.: (592 2) 226 1565
Fax.: (592 2) 227 2978
minfcl@sdpn.org.gy

Roberto Villeda Toledo
Asesor del Ministro y Director Ejecutivo
de UPEG
Secretaría de Agricultura y Ganadería
Tel.: (504) 239 7886
Fax: (504) 239 7827
rvt@honduras.quick.com

HAÏTÍ

Sebastien Hilaire
Ministre de L'Agriculture, des Ressources
Naturelles et du Développement Rural
Ministère de l' Agriculture, des
Ressources Naturelles et du
Développement Rural
Tel.: (509) 298 3010
Fax: (509) 250 75 59

Prophète Emmanuel
Ministerial Delegate
Ministry of Agriculture
Tel.: (509) 404 2193
Fax: (509) 250 7539
eprophète@hotmail.com

HONDURAS

German Pérez D'Esteben
Vice-Ministro de Agricultura
Secretaría de Agricultura y Ganadería
Tel.: (504) 239 8851
Fax: (504) 231 1547
gperez72@sigmanet.hn

Ana Cristina Padgett
Asistente Ejecutiva del Ministro
Secretaría de Agricultura y Ganadería-
SAG
Tel.: (504) 232 5007
Fax: (504) 232 5375
anapadgett@yahoo.com

JAMAÏQUE

Roger Clarke, M.P.
Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture
Tel.: (876) 977 5918
Fax: (876) 927 1785
lmhenry@moa.gov.jm

Richard Harrison
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture
Tel.: (876) 927 1505
Fax: (876) 927 1904
rcharrison@moa.gov.jm

MEXIQUE

Víctor Manuel Villalobos
Coordinador General de Asuntos
Internacionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación
Tel.: 918 31058
Fax: 918 31000
vvilla@sagarpa.gob.mx

María de Lourdes Cruz
Directora Relaciones Internacionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación
(SAGARPA)
Tel.: 918 31058
Fax: 918 31000
mcruz.dgai@sagarpa.gob.mx

Evangelina Beltrán
Directora de Intercambio Académico
Secretaría de Agricultura, Ganadería,
Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación
Tel.: 918 31060
Fax: 918 31000
ebeltran.ssa@sagarpa.gob.mx

NICARAGUA

José Augusto Navarro Flores
Ministro Agropecuario y Forestal
Ministerio Agropecuario y Forestal
Tel.: (505) 276 0329
Fax: (505) 276 0390
jnavarro@magfor.gob.ni

PANAMA

Lynette Stanziola
Ministra de Desarrollo Agropecuario
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Tel.: (507) 207 0606/0604
Fax: (507) 232 5044
Ciudad de Panamá

Rafael Flores Carvajal
Vice-Ministro
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Tel.: (507) 207 0612/0611
Fax: (507) 232 5175
viceministro@mida.gob.pa

Michelle de Evans
Directora de Cooperación Internacional
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Tel.: (507) 207 0710
Fax: (507) 232 5074
michelle_evans@mida.gob.pa

Jacqueline Escobar
Directora de Política Exterior
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Tel.: (507) 207 0725

Augusto Herrera
Director Encargado de Planificación
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Tel.: (507) 207 0776/77
Fax: (507) 207 0705

Carlos González
Asesor Ministerial
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Tel.: (507) 207 0614/0615
Fax: (507) 232 5044
sarah@mida.gob.pa

Luis Coronel
Asesor Ministerial
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Tel.: (507) 207 0608
Fax: (507) 232 5044

Jorge Ulloa
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Tel.: (507) 207 0801/0802
Fax: (507) 207 0693
julloa@hotmail.com
adm_mida@mida.gob.pa

Diana Lozano
Asistente Administrativa
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Tel.: (507) 207 0606
Fax: (507) 232 5033

Margarita Aquino Cornejo
Jefa del Departamento de Información y
Evaluación Social
Ministerio de Economía y Finanzas
Tel.: (507) 225 3234

Álvaro Adames
Coordinador del Fondo Especial de
Educación Agropecuaria
Ministerio de Educación
Tel.: (507) 211 4459
Fax: (507) 211 4424

PARAGUAY

Antonio Ibáñez Aquino
Ministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (595 21) 449 614
Fax: (595 2) 449 951
gabimag@telesurf.com.py

Alfredo Núñez
Encargado de Negocios, a.i.
Embajada de Paraguay en la República de
Panamá
Ciudad de Panamá

PERÚ

Francisco González García
Ministro de Estado
Ministerio de Agricultura
Tel.: (511) 431 0266
Fax: (511) 431 0109
fgonzalez@minag.gob.pe

REPÚBLICA DOMINICANA

Eligio Jáquez
Secretario de Estado de Agricultura
Secretaría de Estado de Agricultura
Santo Domingo

Gustavo E. Hernando
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario
Embajada de la República Dominicana
en La República Panamá
Tel.: (507) 270 3884

Tomás Durán
Senador
Santo Domingo

SAINT LUCIE

Calixte George
Minister of Agriculture, Forestry and
Fisheries
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
Tel.: (758) 468 4174/73
Fax: (758) 453 1262
minister@slumaffe.org

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Cedric R. Liburd
Minister of Agriculture, Fisheries,
Cooperatives, Lands and Housing
Ministry of Agriculture, Fisheries,
Cooperatives, Lands and Housing
Tel.: (869) 465 2521 ext 1014
Fax: (869) 465 2635
minafclh@caribsurf.com

**SAINT-VINCENT-ET-LES-
GRENADINES**

Philmore Issacs
Chief Agricultural Officer
Ministry of Agriculture
Tel.: (784) 456 1410
Fax: (784) 457 1688
agrimin@caribsurf.com

SURINAME

Gerrit Arno Breinburg
Director of the Planning and
Development Department
Ministry of Agriculture, Animal,
Husbandry
and Fisheries
Tel.: (597) 476 654
Fax: (597) 475 919
dirlvv@sr.net

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Trevor Murray
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Land and Marine
Resources
Tel.: (868) 622 5596
Fax: (868) 622 8202
psmalmr@tstt.net.tt

URUGUAY

Martín Aguirrezabala
Ministro de Ganadería, Agricultura y
Pesca
Ministerio de Ganadería, Agricultura y
Pesca
Tel.: (598 2) 412 6329
Fax: (598 2) 418 4051
maguirresabala@mgap.gub.uy

Galdós Ugarte
Director de la Unidad de Asuntos
Internacionales
Ministerio de Ganadería, Agricultura y
Pesca
Tel.: (598 2) 412 6365
Fax: (598 2) 412 6331
mgapuai@mgap.gub.uy

Domingo Schipani
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario
Embajada de Uruguay en la República de
Panamá
Ciudad de Panamá

VENEZUELA

Héctor Luis Garzón Ardila
Viceministro de Desarrollo de Circuitos
Agroproductivos y Agroalimentarios
Ministerio de Agricultura y Tierra
Tel.: (58-212) 509 0574
Fax: (58-212) 577 9398

Lennys Rosales
Directora General de la Oficina
de Relaciones Internacionales
Ministerio de Agricultura y Tierras
Tel.: (58-212) 509 0373
Fax: (58-212) 577 9398
ori@mat.gov.ve

OBSERVATEUR ASSOCIÉ AUPRÈS DE L'IICA

ESPAGNE

Miguel Angel de Andrés Núñez
Consejero de Agricultura, Pesca y
Alimentación
Embajada de España en Costa Rica
Tel.: (506) 222 9823
Fax: (506) 222 9733
mapaesp@racsa.co.cr

OBSERVATEURS PERMANENTS

FRANCE

Jean Luc Wertheimer
Consejero de Embajada
Embajada de Francia en Panamá
Ciudad de Panamá, Zona 1

JAPON

Hideki Sato
Segundo Secretario
Embajada de Japón en la República
de Panamá
Tel.: (507) 263 6155
Fax: (507) 263 6019
taishipl@xwpanama.net
taiship2@sinfo.net

Hitoshi Kawazoe
 Segundo Secretario
 Embajada de Japón en la República de
 Panamá
 Tel.: (507) 263 6155
 Fax: (507) 263 6019
 taishipl@xwpanama.net
 taiship2@sinfo.net

Jaheel E. Arauz
 Funcionario Local
 Embajada de Japón en la
 República de Panamá
 Tel.: (507) 263 6155
 Fax: (507) 263 6019
 taishipl@xwpanama.net
 taiship2@sinfo.net

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Serguei Riabokón
 Segundo Secretario de la Embajada de
 Rusia
 Embajada de la Federación de Rusia
 Ciudad de Panamá

COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION

Carlos Gutiérrez
 Miembro del Comité
 Secretaría de Agricultura, Ganadería,
 Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación
 03310 México D.F.
 Tel.: (52 555) 91 83 12 21
 Fax: (5255) 91 83 10 00 Ext 33809
 cgutierrez@sagarpa.gob.mx

DIRECTEURS HONORAIRES

Carlos E. Aquino González
 Instituto Nacional de Formación
 Técnico Profesional (INFOTEP)
 C. Paseo de los Ferreteros #3,
 Santo Domingo, República Dominicana
 Tel: (809) 565 7673
 Fax: (809) 683 3040

José Emílio G. Araújo
 Rua Antonio Basílio, 450 Apt. 801
 Tijuca - CEP 20511-190
 Rio de Janeiro - RJ/Brasil
 Tel.: (5521) 2571 1451

Francisco J. Morillo
 Ave. 13A No.66A-21
 Residencias Maracaibo, Apto 3B
 Maracaibo, Venezuela
 Tel.: (58 261) 797 4640
 Fax: (58 261) 631 3939
 gafr@telcel.net.ve

Martín E. Piñeiro
 Hipolito Yrigoyen 785
 5to. Piso "M" (1086)
 Buenos Aires, Argentina
 Tel.: (5411) 4343 5462
 Fax: (5411) 4331 0035
 mpineiro@mol.com.ar

**ORGANISATION DES ÉTATS
AMÉRICAINS (OEA)**

Jane Thery
Deputy Secretary
Secretariat for the Summit of the
Americas Office
Tel.: (202) 458 3081
Fax: (202) 458 3665
jthery@oas.org

Alice Abreu
Directora
Oficina de Ciencia y Tecnología
Tel.: (202) 458 3368
Fax: (202) 458 3167
aabreu@oas.org

Hernan Hurtado Prem
Director Office of the General
Secretariat in Panama
Ciudad de Panamá

**ASSOCIATION
LATINOAMÉRICAIN
L'INSTITUTIONS POUR LE
FINANCEMENT DU
DÉVELOPPEMENT**

Jorge Montesinos Llerena
Jefe del Programa de Capacitación y
Cooperación
Perú
Tel.: (511) 442 2400
Fax: (511) 442 8105
jmontesi@alide.org.pe

**BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE
DÉVELOPPEMENT**

Rubén Echeverría
Jefe, Unidad Rural
Washington DC 20577
Tel.: (202) 623 1888
Fax: (202) 312 4025
rubene@iadb.org

**CENTRE AGRICOLE TROPICAL
DE RECHERCHE ET D'
ENSEIGNEMENT (CATIE)**

Pedro Emilio Ferreira Rossi
Director General
Turrialba, Costa Rica
Tel.: (506) 556 6081
Fax: (506) 556 6166
ferreira@catie.ac.cr

**CENTRE PANAMÉRICAIN DE LA
FIÈVRE APHTEUSE**

Eduardo Correa Melo
Director
Tel.: (5521) 3661 9002
Fax: (5521) 3661 9001
ecorrea@panaftosa.ops-oms.org

**COMMISSION PANAMÁ – USA
PARA LA ERRADICACIÓN Y
PREVENCIÓN DEL GUSANO
BARRENADOR DEL GANADO**

Angel D. Cielo
Director General
Ciudad de Panamá, Panamá
Tel.: (507) 232 6709
Fax: (507) 232 6647
Angel.B.Cielo@aphis.usda.gov

**COMMISSION ÉCONOMIQUE DES
NATIONS UNIES POUR
L'AMÉRIQUE LATINE ET LES
CARAÏBES**

Braulio Serna
Jefe de la Unidad de Desarrollo Agrícola
México D.F.
Tel.: (5255) 5263 9659
Fax: (5255) 5531 1151
bserna@un.org.mx

Pedro Tejo
Oficial de Asuntos Económicos
Unidad de Desarrollo Agrícola
Casilla 179-D, Santiago, Chile
Tel.: (562) 210 2465
Fax: (562) 210 2590
ptejo@eclac.cl

**CARIBBEAN COMMUNITY
SECRETARIAT (CARICOM)**

H. Sam Lawrence
Adviser
Regional Transformation Programme
for Agriculture
Georgetown, Guyana
Tel.: (592) 227 4352
Fax: (592) 227 4537
saml@caricom.org

**CONSEIL RÉGIONAL DE
COOPÉRATION AGRICOLE
(CORECA)**

Roger Guillén
Secretario de Coordinación
San José, Costa Rica
Tel.: (506) 216 0303
Fax: (506) 216 0285
roger.guillen@iica.ac.cr

Oscar Quesada
Especialista en Relaciones
Internacionales
San José, Costa Rica
Tel.: (506) 216 0303
Fax: (506) 216 0285
oscar.quesada@iica.ac.cr

**COMITÉ DE PROTECTION
PHYTOSANITAIRE DU CÔNE SUD**

Gonzalo Arocena
Presidente
Montevideo, Uruguay
Tel.: (0598 -2) 309 2219
garocena@mgap.gub.uy

**FORUM DES AMÉRIQUES SUR LA
RECHERCHE AGRICOLE ET LE
DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE**

David Berroa
Presidente
Instituto de Investigación Agropecuaria de
Panamá (IDIAP)
Ciudad de Panamá, Panamá
Tel.: (507) 317 0506
Fax: (507) 317 0507
dberroa@idiap.gob.pa

**INSTITUT INTERNACIONAL DE
RECHERCHE SUR LES
POLITIQUES ALIMENTAIRES**

Hans Jansen
Economista y Coordinador para
Mesoamerica
San José, Costa Rica
Tel.: (506) 255 4011
Fax: (506) 222 6556
h.jansen@cgiar.org

**INSTITUT DE RECHERCHE ET DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLES
DES CARAÏBES**

Frank Bruce Lauckner
Executive Director (AG)
St Augustine, Trinidad WI
Tel.: (1-868) 645 1205
Fax: (1-868) 645 6357
executive@cardi.org

Keith Archibald
Charman of the Board
St Augustine, Trinidad WI
Tel.: (1 868) 645 1205
Fax: (1 868) 645 6357

**ORGANISME INTERNATIONAL
RÉGIONAL CONTRE LES
MALADIES DES PLANTES ET DES
ANIMAUX**

Oscar Gutiérrez
Director Ejecutivo
San Salvador, El Salvador
Tel.: (503) 263 1127
Fax: (503) 263 1128
dejecutiva@oirsa.org.sv

**ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L' ALIMENTATION
ET L' AGRICULTURE (FAO)**

Luigi Loría
Representante de la FAO
Ciudad de Panamá, Panamá

Hernán Hernando
Ciudad de Panamá, Panamá

**ORGANIZACIÓN PANAMERICANA
DE LA SALUD**

Albino J. Belotto
Chief, Veterinary Public Health Unit
Washington, D.C
Tel.: (202) 974 3191
Fax: (202) 974 3331
belottoa@paho.org

Elva López-Nieto
 Asesora de Salud Pública Veterinaria
 Panamá, República de Panamá
 Tel.: (507) 262 0030
 Fax: (507) 262 4052
 lopezelv@pan.ops-oms.org

**PROGRAMME DES NATIONS
 UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ricardo Sánchez Soza
 Director Regional
 Oficina Regional para América Latina y
 el Caribe
 México D.F.
 Tel.: (5255) 5202 4841
 Fax.: (5255) 5202 0950

INVITÉ S SPÉCIAIS

José María Figueres Olsen
 Director
 Gerente Foro Económico Mundial
 Geneva, Switzerland

SECTEUR PRIVÉ

Eduardo G. Ramírez
 Ingeniería Financiera
 MONDOAMBIETALE, S.A.
 mondoambientale.com

FONCTIONNAIRES DE L'IICA

Chelston W.D. Brathwaite
 Director General
 San José, Costa Rica

Terry Vogt
 Subdirector General
 San José, Costa Rica

Mario Seixas
 Subdirector General Adjunto y
 Director de la Secretaría de
 Cooperación Técnica
 San José, Costa Rica

Jorge Ardila
 Director de Tecnología e Innovación
 San José, Costa Rica

Francisco Barea
 Director de Programación
 San José, Costa Rica

H. Arlington Chesney
 Director de Operaciones para la Región
 Caribe
 San José, Costa Rica

Arnaldo Chibbaro
 Especialista Regional en Políticas y
 Comercio y Secretario Técnico
 Administrativo del CAS
 Montevideo, Uruguay

Luis Condines
 Auditor Interno
 San José, Costa Rica

Fernando Del Risco
Secretario Ejecutivo de la JIA y del
Comité Ejecutivo
San José, Costa Rica

P. Lizardo de las Casas
Director de Oficina del Proceso Cumbre
de las Américas
San José, Costa Rica

Miguel García
Director de Comercio y Agronegocios
San José, Costa Rica

Róger Guillén
Director de Operaciones para la Región
Central, Encargado
Secretario Ejecutivo CORECA-CAC

Yanko Goic
Jefe de la División de Presupuesto y
Control
San José, Costa Rica

Karen Kleinheinz
Jefa de la Unidad de Finanzas
San José, Costa Rica

Jaime Muñoz-Reyes
Representante de la Oficina del IICA en
Panamá
Ciudad de Panamá, Panamá

Martín Ramírez
Director de Operaciones para la Región
Andina
San José, Costa Rica

Sergio Sepúlveda
Director de Desarrollo Rural Sostenible
San José, Costa Rica

Pamela Stroude
Coordinadora del Despacho del Director
General
San José, Costa Rica

Rafael Trejos
Especialista de la Dirección de
Planificación Estratégica y
Modernización Institucional
San José, Costa Rica

Guillermo Toro
Director de Operaciones Región Sur
San José, Costa Rica

Danielle Sandra Vinette
Especialista en Cooperación Técnica
Horizontal
San José, Costa Rica

Kevin Walker
Director de Sanidad Agropecuaria e
Inocuidad de los Alimentos
San José, Costa Rica

ANNEXES 4

FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION

Secrétariat principal

Secrétaire d'office et Directeur général de l' IICA	Chelston W.D. Brathwaite
Appui au Bureau du Directeur général et protocole	Pamela Stroude Miguel Herrera
Sous-directeur général	Terry Vogt
Secrétaire technique	Fernando Del Risco
Conseiller juridique	William Berenson
Coordonnatrice des événements officiels	Leda Celina Ávila
Coordonnatrice des événements - MIDA	Michelle de Evans

Information

Presse (IICA) - Coordination

Patricia León Coto
Sofía Castresana
Mónica Montero
Cléver González
Daisy Aizprúa

Presse (MIDA) - Coordination

Sous-secrétariat des délégués

Coordination générale

Mariantonieta Cordido

Inscription et accueil des participants

Leticia Giménez
Laura Gutiérrez
Erica Aparicio

Aéroport

Coordination du Salon diplomatique

Alejandro Mendoza, Affaires
étrangères du Panama

Correspondant de l'IICA

Ronald Hidalgo

Hôtel

Coordination MIDA

Olga Zapata

Protocolo

Sous-directeur de la Direction du
protocole, Affaires étrangères, Panama

Orlando Betancourt

Chef du protocole de l'IICA

Miguel Herrera

Services de soutien en salle

Huissiers

Eduardo Lovell

Marta Arias

Alba Brand

Diosa Armuelles

Dallys Cárdenas

Lina Pérez

Valeria Cabrera

Sous-secrétariat des documents

Coordonnatrice

María Elena González C.

Contrôle et suivi

Zaida Granados

Rédaction des procès-verbaux

Silvia Delgado

Manuel Jiménez

Ronald Aragón

Henry Benavides

Julio Mora

Viviana Palmieri

Services linguistiques

Coordonnatrice

Susana Raine

Interprétation

Anglais

Barbara Cohen, Chef de Cabine

Dina Kuriansky

Espagnol

Ana María Sotelo

Carmen Huneus de Espinoza

Français

Agnes Boonefaes

France Fontaine

Portugais	Pericles Stussi María Helena de Oliveiros
<i>Traduction</i>	
Anglais	Paul Murphy Peter Leaver
Espagnol	Orlando García Lilliana Mora
Français	Michelle Lemaitre Yvonne Bellion
Portugais	Marilia Alvarez Waldivia Porthinho
<i>Traitement de texte et suivi</i>	
Espagnol	Viviana Chacón
Anglais	Hannia Carrillo
Français	Emmanuela I.A. Charles
Portugais	Laura Cartín
Audiovisuel et soutien technique	
<i>Audiovisuel</i>	
<i>Soutien technique et impression numérique</i>	
	David Álvarez (IICA) Manuel León Alexander Díaz
Aspects administratifs et financiers	
<i>MIDA</i>	
	Jorge Ulloa Carol Cohen Karina Kam
<i>IICA</i>	
	Jaime Muñoz-Reyes Juan Gustavo Calderón
Transport - MIDA	
	Víctor Santos
Sécurité -MIDA	
	Carlos González